

COMMUNE DE MONTREUX
Séance du 7 novembre 2012

Président : M. Olivier BLANC
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs: Mme Susanne CORNAZ
M. Mathias OCH
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 7 novembre 2012 à 20 h 00, en le Montreux Music & Convention Centre 2m2c.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2012.
2. Prestation de serment d'un conseiller, en remplacement de M. Marc Paccaud (socialiste), démissionnaire.
3. Communications du Bureau, notamment sur la composition:
 - 3.1 de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Christophe Privet: « Pour un meilleur suivi des dossiers énergétiques »;
 - 3.2 de la commission chargée de l'examen de la motion transformée en postulat de M. Marcel Jost: « La circulation des cyclistes sur les quais »;
 - 3.3 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Aurelio Mastropaolo: « Pour des économies d'énergie sur l'éclairage nocturne en ville de Montreux ».
4. Correspondance.
5. Communications de la Municipalité.
6. Motions, postulats et interpellations déposés.
7. Rapport de la commission
 - 7.1 sur le préavis de la Municipalité relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'000'000.- au maximum pour la 1^{ère} phase des études et travaux de mise en sécurité et maintien de la valeur d'usage du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE) (23/2012) (rapp.: Mme Catherine Buchet Bulliard).
8. Préavis de la Municipalité:
 - 8.1 relatif au budget 2013 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (24/2012);

- 8.2 relatif aux compétences financières de la Municipalité en matière de crédits complémentaires et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la fin de la législature, soit les années 2013 - 2016 (25/2012);
 - 8.3 relatif au budget communal ordinaire pour 2013 (26/2012);
 - 8.4 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 15'000.– au maximum, en complément du crédit de Fr. 960'000.– accordé dans le cadre du préavis No 31/2010 pour le remplacement du couvert existant par la création d'un couvert sécurisé et d'une zone de stockage de matériel fermée en partie inférieure du centre de voirie communal à Chailly/Montreux (27/2012);
 - 8.5 relatif au budget 2013 du Fonds culturel Riviera (28/2012).
9. Rapports-préavis de la Municipalité:
- 9.1 relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100 % sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.– (29/2012);
 - 9.2 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics (30/2012).
10. Développement des propositions:
- 10.1 de M. Christophe Privet « Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet »;
 - 10.2 de Mme Catherine Buchet Bulliard demandant le remplacement de M. Marcello Pierre Maillard, assermenté au Conseil Intercommunal Sécurité Riviera (traitée par voie d'urgence).
11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
12. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Olivier Blanc souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers communaux.

Il salue également M. le Syndic Laurent Wehrli, la Municipalité, la secrétaire municipale, la secrétaire du Conseil, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse qu'il remercie de leur présence.

Présence: 85 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président informe le Conseil que M. Jean-François Gailloud du Montreux Art Gallery (MAG) s'excuse de ne pas avoir fait parvenir des invitations pour cette exposition. Il a mis ce soir à disposition 100 billets pour 2 personnes. Celles et ceux qui sont intéressés peuvent les retirer auprès du bureau à la fin de la séance.

Ont fait excuser leur absence: Mme Prisca Gaillet, MM. Jean-Richard Bays, Laurent Demartini, Yves Depallens, Alioune Diop, Mario Di Sessa, Jean-François Gailloud, Olivier Gfeller, Anthony Huys, Olivier Mark, Marcel Muggli, Jean-Daniel Rochat, Christian Vernier.

N'a pas fait excuser son absence: M. Marcello Pierre Maillard.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. La convocation, comprenant l'ordre du jour, a été envoyée en temps utile (cinq jours à l'avance). L'ordre du jour respecte également le règlement. M. le Président Olivier Blanc déclare la séance ouverte.

M. le Président a une modification à apporter à l'ordre du jour. Le point 2 « Prestation de serment d'un conseiller, en remplacement de M. Marc Paccaud, démissionnaire », est retiré de l'ordre du jour, le remplaçant de M. Marc Paccaud étant absent. Cependant, par mesure de simplification, M. le Président va s'en tenir à la numérotation d'origine. Il passe à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2012

M. le Président souligne que tous ont certainement constaté que le procès-verbal n'a pas son habituelle couverture jaune. En effet les documents du Conseil ont été imprimés par la commune de Vevey, notre préposé à l'économat, qui se charge en général de ce travail, étant absent pour cause de maladie.

Il remercie la commune de Vevey de son aide et présente, au nom du Conseil, ses vœux de rétablissement à M. Morerod, préposé à l'économat.

Il demande s'il y a des modifications concernant le procès-verbal et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER, EN REMPLACEMENT DE M. MARC PACCAUD (SOC), DÉMISSIONNAIRE

Comme M. le Président vient de le dire, ce point est retiré de l'ordre du jour.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

3.1 de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Christophe Privet: « Pour un meilleur suivi des dossiers énergétiques »

La commission suivante examinera cette motion:

Présidence PLR: M. Patrick Aubort

Membres: MM. Bruno Femia, Patrick Grognuz, Gilles Marco, Pierre-Yves Nussbaum, Christophe Privet, Gilbert Tille, Bernard Schmid, Heinz Schoeneich, Eric Walther

3.2 de la commission chargée de l'examen de la motion transformée en postulat de M. Marcel Jost: « La circulation des cyclistes sur les quais »

M. le Président informe que M. Jost, à la demande de la Municipalité, a transformé sa motion en postulat. M. Jost confirme que c'est bien le cas.

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence Socialiste: Mme Sabine Leyvraz

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Bibiana Streicher, MM. Bassam Degerab, Yanick Hess, Marcel Jost, Jean-Jacques Kiala, Cyril Pabst, Alexandre Staeger, Lionel Winkler

3.3 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Aurelio Mastropaolo: « Pour des économies d'énergie sur l'éclairage nocturne en ville de Montreux »

M. le Président signale que M. Mastropaolo a renoncé à siéger au sein de la commission chargée d'étudier son postulat.

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence Montreux Libre: M. Mathias Och

Membres: MM. Christian Bécherraz, Bassam Degerab, Jean-Marc Forclaz, Angelo Giuliano, Mario Gori, Anthony Huys, Marcel Jost, Charles Meichtry, Bernard Tschopp

En ce qui concerne les présidents de commissions, M. le Président a une communication à propos du site Internet.

Dès aujourd'hui, les présidentes et présidents de commissions sont invités à faire usage du site Internet. Ils trouveront dans l'enveloppe qui leur sera remise des précisions à ce sujet.

Il rappelle aux commissaires que l'ordre du jour du Conseil contenant l'indication de la date de la réunion de la commission fait office de convocation. Ils recevront une confirmation par courrier électronique, leur indiquant le lieu de la réunion. En revanche, ils ne recevront plus de carte jaune.

Les commissaires qui ne recevraient pas de confirmation sont priés de prendre contact en temps utile avec la présidente ou le président de la commission.

M. Posternak demande la parole car il a quelque chose à signaler aux commissaires qui ont été désignés pour examiner la motion de M. Privet, et donne lecture de son intervention:

«Il s'agit d'un point qui peut paraître anodin, mais qui pourrait avoir des conséquences que je juge personnellement problématiques.

L'auteur de cette motion propose la création d'une commission thématique consacrée à l'énergie pour la durée de la législature. Ceci constitue sans nul doute un précédent, qui, s'il était généralisé et étendu à d'autres thèmes que celui de l'énergie, pourrait mener à une modification importante du fonctionnement de notre législatif.

Il est bien entendu toujours possible d'envisager la création d'autres commissions thématiques, mais il faut se rendre compte qu'il s'agit d'une vision différente du fonctionnement de nos commissions, que personnellement je ne souhaite pas.

En effet, que gagnerions-nous à créer par exemple une commission thématique sur le sport où ne siègeraient, à l'année, que des spécialistes du triathlon voire même de la pétanque. Ennemi convaincu de la technocratie, je suis pour ma part, dans la mesure du possible, un partisan des commissions ad hoc. C'est une des forces de notre Conseil d'avoir dans ces commissions des membres représentatifs de l'ensemble de la vie économique et sociale de notre commune.

Combien de fois le bon sens d'un non-spécialiste n'a-t-il pas prévalu sur l'avis soi-disant éclairé d'un expert, retranché dans son domaine de compétence?

Le point que je soulève ici touche donc aux bases mêmes de l'activité de nos commissions et il me semble important que les commissaires désignés en débattent.

Je vous remercie de votre attention. »

M. le Président propose de ne pas ouvrir la discussion puisque, traditionnellement, on ne débattait pas à ce point-là. Il laisse donc la commission se pencher sur les problèmes soulevés par M. Posternak.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu deux correspondances. Il s'agit de deux lettres de démission.

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Marc Paccaud (soc) et de la lettre de démission de M. Marcel Riedo (soc), qui est encore parmi nous ce soir.

Ces courriers seront annexés au procès-verbal.

Les successeurs de MM. Marc Paccaud et Marcel Riedo seront assermentés lors de la prochaine séance.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu une communication:

- Communication relative à la motion de M. Marcel Jost au sujet de la Foire de Brent, développée selon la voie d'urgence et votée séance tenante par le Conseil communal de Montreux.

La Municipalité n'a pas d'autres communications.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une motion, deux postulats, quatre interpellations et une proposition ont été déposés sur le bureau de M. le Président. Mme Catherine Buchet Bulliard, qui a déposé la proposition au nom du groupe UDC, demande que cette proposition soit traitée par voie d'urgence.

Le titre de cette proposition est: « Demande de remplacement de M. Pierre-Marcello Maillard, assermenté au Conseil Intercommunal Sécurité Riviera ». M. le Président y reviendra après avoir donné les titres des postulats et motions:

- M. Bassam Degerab a déposé une motion intitulée « Pour un renforcement des compétences en développement durable dans une vision régionale »;
- M. Christophe Privet a déposé un postulat intitulé: « 2m2c, quel avenir? »;

- M. Aurelio Mastropaolo a déposé un postulat intitulé: « Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux ».

M. le Président revient à la proposition déposée par Mme Catherine Buchet Bulliard et il la prie de justifier brièvement sa demande d'urgence.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare qu'elle a reçu seulement hier la réponse du SeCri, à savoir comment elle devait procéder finalement pour remplacer un membre qui est absent depuis plus de 18 mois, non seulement au sein de ce Conseil, mais ceci n'est pas la discussion de ce soir, mais aussi au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité Riviera, ce qui affaiblit bien entendu le groupe montreu sien qui siège au Conseil Intercommunal de Sécurité Riviera.

Si elle plaide l'urgence c'est parce qu'elle aimerait renvoyer cette proposition directement à la Municipalité, sans qu'elle passe par un processus normal où cela sera traité en commission, car il n'y a pas de raison que cela soit traité en commission, les faits sont clairs et elle les développera si la voie d'urgence est acceptée.

Mme Buchet Bulliard précise que ce Conseiller communal ne répond à aucun courrier, ni au téléphone et ne veut pas démissionner.

M. le Président ouvre la discussion uniquement sur l'urgence, c'est-à-dire sur l'inscription de ce point à l'ordre du jour, sous point 10.2.

Mme Irina Gote, afin de clarifier un peu la situation pour l'ensemble du Conseil communal, pense que ce serait bien que M. le Président rappelle la procédure qui nous concerne afin que l'on puisse bien comprendre l'urgence ce soir.

M. le Président Olivier Blanc déclare que Mme Catherine Buchet Bulliard lui avait demandé il y a un certain temps des renseignements sur la procédure à suivre en cas de révocation, révocation qui est effectivement prévue par la loi sur les communes et par les statuts de Sécurité Riviera.

Cela étant dit, il a écrit au SeCri, qui a un peu tardé à répondre, pour savoir ce que l'on pouvait faire, puisque notre règlement ne disait rien. Le SeCri, qui a répondu hier, dit simplement que dans la mesure où cette proposition venait d'une conseillère, il fallait passer par la voie normale des motions, propositions etc. C'est donc semble-t-il la voie que veut suivre Mme Buchet Bulliard, qui a reçu copie du courrier du SeCri.

M. Patrick Aubort déclare que le groupe PLR, dans sa majorité, suivra Mme Catherine Buchet Bulliard dans cette démarche, pour la simple et bonne raison que l'on a d'autres choses à débattre que cela. Donc on suivra la voie d'urgence.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe donc au vote sur la voie d'urgence.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 2 avis contraires et 2 abstentions la voie de l'urgence.

Mme Buchet Bulliard développera sa proposition au point 10.2 de l'ordre du jour, et la proposition de M. Privet deviendra le point 10.1.

La motion et les postulats seront développés lors de notre prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 11 de l'ordre du jour.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

7.1 sur le préavis de la Municipalité relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'000'000.- au maximum pour la 1^{ère} phase des études et travaux de mise en sécurité et maintien de la valeur d'usage du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE) (23/2012) (rapp.: Mme Catherine Buchet Bulliard)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Catherine Buchet Bulliard tient à s'excuser, car sur le rapport elle a mis plus de membres que ceux qui étaient présents en commission. Il s'agit des deux derniers, MM. Jean-Jacques Kiala et Pierre-Yves Nicoulaz, qui n'étaient pas membres de cette commission. Elle a corrigé cette erreur sur le rapport définitif qui a été transmis à notre secrétaire.

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ne mettons pas le navire amiral de Montreux en cale sèche.

L'arrivée de ce préavis ne peut être que salutaire pour le bon fonctionnement du 2m2c. Après la visite des lieux, l'entier de la commission a pu prendre conscience de l'obsolescence de plusieurs objets. Nous en sommes à nous demander s'il n'aurait pas fallu faire ces travaux bien avant!

Toujours est-il que nous ne pouvons que saluer l'honnêteté intellectuelle de la Municipalité qui annonce déjà dans les grandes lignes les travaux futurs. Nous évitons ainsi des projets saucissonnés sans vision globale.

Par contre, espérons que, pour la future tranche qui se montera en dizaines de millions, un appui financier d'autres instances puisse se faire.

Le groupe PLR vous invite à accepter ce préavis. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous nous sentons mal à l'aise de devoir à nouveau mettre la main au porte-monnaie pour le 2m2c en si peu de temps. Sept millions par ci, 20 millions par là, en plus du prix des diverses constructions et des autres rénovations ou adaptations, cela fait vite beaucoup (env. 140 millions) et fait plus ressembler l'ensemble à une cacophonie qu'à une symphonie bien orchestrée.

Les cuivres de Montreux Libre avaient déjà mis en garde le chef d'orchestre, c'est-à-dire ce Conseil, lors du vote des premiers crédits de rénovation du bâtiment, en y voyant le prélude à une série d'autres opus majeurs que nous ne pourrions ensuite raisonnablement refuser de jouer.

Nous nous étonnons aussi, s'agissant ici de dépenses relatives à la sécurité la plus élémentaire, de ce que la Municipalité n'ait pas fait sonner tambours et cymbales plus tôt. Le rapport dit pourtant que les administrateurs ont alerté notre exécutif au plus vite.

Par ailleurs, nous sommes aussi surpris de ce que nous soyons les derniers à découvrir la partition de ce soir, qui a été révélée à la presse à l'avance par M. Crégut, en soliste, mettant ainsi notre autorité hors tempo.

Il s'agira donc, pour remettre un peu d'harmonie dans tout ce bruit, d'entamer une réflexion de fond au sujet de l'avenir du 2m2c, qui se fera dans le cadre du postulat déposé ce soir par notre trompettiste Christophe Privet.

En ce qui concerne le présent morceau, s'agissant pour l'essentiel d'un blues de sécurité (puisqu'il y a 12 mesures) nécessaires pour ne pas réduire notre 2m2c au silence, nous le chanterons, mais seulement du bout des lèvres... et dans l'attente d'un prochain changement de style musical, qui devra peut-être être soumis au peuple, car Montreux ne peut pas indéfiniment se payer seul des cachets dignes de celui des "Rolling Stones" »!

La discussion continue.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le groupe socialiste accepte à l'unanimité de ses membres d'investir 7 millions pour la mise en sécurité et le maintien de la valeur d'usage du 2m2c.

En effet, lors de la visite, les commissaires socialistes ont bien pu se rendre compte de la vétusté du système de gestion technique du bâtiment, communément appelé MCR, ainsi que de l'état de délabrement de la station de pompage.

Le renouvellement des installations électriques va également de soi, puisqu'il n'y a plus de pièces pour l'entretien de certains tableaux et qu'ils ne sont plus aux normes. Sans vouloir continuer à faire "une énumération à la Prévert" des différentes installations qui doivent être revues, puisqu'elle figure dans le préavis, il est toutefois important de souligner que tous les postes ont été passés en revue et que des explications très précises ont été apportées aux commissaires.

Nous acceptons également qu'à travers ce préavis, une analyse et un diagnostic du bâtiment A puisse se faire, de même pour les études pour la mise en œuvre du concept général de sécurité, les mesures parasismiques et la rénovation des niveaux inférieurs du CCE. Ces études sont indispensables, afin de se rendre compte de l'état général des niveaux en cause. Elles nous permettront de nous forger une solide opinion de ce que l'on peut ou veut faire dans ce bâtiment. Cela permettrait, et nous le souhaitons vivement si tel ne devrait pas être le cas, de chiffrer avec précision les investissements futurs.

Lors de notre séance de groupe, il est ressorti très clairement et nous sommes unanimes sur ce point: **accepter ce premier préavis, ne signifie pas accepter le second!**

Notre oui de ce soir ne donne pas **un chèque en blanc à la Municipalité pour l'avenir.**

Les 23 à 25 millions d'investissements que la Municipalité nous laisse entrevoir, dans un avenir très proche, est un montant très important pour une collectivité comme la nôtre et de ce fait nous émettons de sérieuses réserves!!! A un moment ou à un autre, il faudra faire des choix... ».

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En 2008, deux millions pour les bureaux du Montreux Jazz Festival.

En 2010, huit millions pour l'assainissement des installations scéniques.

Et ce soir sept millions pour la première phase des études et travaux de mise en sécurité.

Et bientôt, en préparation, une deuxième phase de travaux.

A cela il faut ajouter un million cinq cents mille de frais de fonctionnement inscrits au budget annuel.

Financièrement c'est lourd, même trop lourd pour notre commune, mais le rayonnement international de Montreux est à ce prix, nous dit-on.

Combien de centaines de millions avons-nous déjà investis dans ces bâtiments depuis l'époque du Lorius: trois, voire quatre.

Ces millions nous ont manqué pour une mise à niveau de nos infrastructures communales. Il va falloir bientôt réemprunter pour combler notre retard.

Sous condition, l'UDC votera oui à ce préavis de travaux de mise en sécurité, mais sera attentif à tous nouveaux investissements sur le tourisme au cours de cette législature. Merci. »

La discussion continue.

M. Bassam Degerab donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le groupe des Verts dans sa majorité accepte le préavis, cette acceptation incluant entre autre les deux montants des études, et cela dans le but d'avoir justement le choix, avec un grand C, en ce qui concerne la deuxième partie des travaux.

Nous voulons manifester par ce vote le soutien à la Municipalité pour valoriser nos infrastructures, dans l'optique d'obtenir des fonds et des subventions pour la deuxième partie.

Nous attendons de la Municipalité une vision stratégique pour cela, en rappelant un proverbe qui dit: "Ne jamais tendre ses jambes au-delà de la limite du tapis sur lequel on s'allonge". Merci. »

La discussion continue.

M. Aurelio Mastropaolo déclare que, comme l'a souligné M. Bassam Degerab, les Verts l'ont voté à la majorité mais pas à l'unanimité.

Il se permet donc d'intervenir et de saluer les réticences des différents groupes par rapport à la perspective des 10 ou 15 ou même 20 prochaines années, sur l'avenir du 2m2c.

On n'est pas sans savoir que l'EPFL est extrêmement active dans la promotion des colloques et des réunions de multinationales, de conférences, etc. On a depuis quelque temps une concurrence assez marquée de Lausanne, qui, évidemment, se positionne de manière extrêmement agressive de par sa position géographique. Les frais engendrés, notamment, pour le nouveau « Beaulieu » sont monumentaux et la question se pose d'une stratégie et d'une perspective sur le long terme à Montreux.

Veut-on se donner les moyens aussi dispendieux pour assurer la continuité d'un centre de congrès, qui a eu grandement ses heures de gloire, qui en a encore quelques-unes à venir, mais qui peut-être, à l'horizon 2020 ou 2030, n'aura plus tout à fait cette perspective-là?

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à relever que la commission a visité pendant quelques heures le bâtiment. La Municipalité remercie les Conseillères et Conseillers de l'attention qu'ils portent à ce préavis, qui, comme cela a été décrit, est absolument nécessaire au maintien d'une activité dans ce bâtiment au gré d'un certain nombre de pièces techniques.

C'est un préavis extrêmement technique, qui, pour l'essentiel, ne sera pas visible par toutes les personnes, qui, comme les membres du Conseil et lui-même, profitent ce soir de cette salle, qui profitent d'une certaine température, d'une certaine possibilité de se réunir simplement dans ce bâtiment. Il porte sur des éléments techniques absolument essentiels et fondamentaux qui permettront de continuer à accueillir comme ce soir à la fois le Conseil communal, le Montreux Art Gallery, dans les différents niveaux de ce bâtiment et l'ouverture du congrès international des chimistes, qui a lieu tous les deux ans à Montreux et qui réunit plus de 450 chimistes du monde entier, qui viennent discuter de certains éléments extrêmement techniques aussi, mais qui relèvent de la chimie.

Cette journée, sans que cela soit co-organisé avec le 2m2c, mais c'est une réalité, témoigne à tout le moins qu'un certain nombre des mesures que le Conseil a acceptées ces dernières années pour renforcer la flexibilité de ce bâtiment, faciliter le passage d'une activité à l'autre dans les différentes salles et permettre la tenue de plusieurs manifestations en même temps portent leurs fruits, également sur un retour sur investissement à ce niveau-là.

M. le Syndic s'en voudrait de faire tout le débat sur les objectifs stratégiques. Cela a été évoqué au sein de la commission. M. Christophe Privet avait annoncé le dépôt de son postulat. Evidemment, c'est un sujet dont on a déjà débattu au sein de ce Conseil il y a quelques années. Il va de soi qu'il faudra à nouveau en débattre (et il n'y a aucun problème à ce sujet-là, bien au contraire) pour pouvoir évoquer ces différentes pistes au sein de ce Conseil.

Cependant, M. Laurent Wehrli tient à nouveau à attirer l'attention du Conseil sur l'évolution de certaines conditions-cadres, qui ne sont en aucune manière dans les mains de la Municipalité. Il en cite deux:

- C'est la nouvelle directive intercantonale pour les salles de plus de 1'000 places en Suisse, qui est entrée en vigueur en 2011 et qui très clairement impose, pour notre centre de congrès, et plus particulièrement pour l'Auditorium Stravinski, si on veut continuer à avoir plus de 1'000 personnes à l'intérieur de cette salle, dont M. le Syndic rappelle qu'elle a été rénovée récemment et est prévue, dès sa création, pour un public plus important, un renforcement de aspects de sécurité, notamment la création de deux cages d'escaliers de secours isolées supplémentaires.
- Parallèlement à cela, une autre décision touchant les conditions-cadres, hors de la compétence de la Municipalité, c'est le passage de notre région de Montreux et Riviera de la zone 3 à la zone 2 au niveau sismique, qui va également ici imposer un certain nombre de travaux sur les différents piliers porteurs de ce bâtiment. On

peut évidemment se poser un certain nombre de questions, se dire que le bâtiment a tenu pendant 40 ans, 20 ans pour certaines parties, et que ce n'est heureusement pas tous les jours que l'on a même des micro-tremblements de terre en Suisse. Néanmoins, ce sont maintenant des directives intercantionales qui ont force de loi.

C'est pour cela, comme indiqué dans le préavis, que la demande est faite, et M. Laurent Wehrli sait que les différents groupes l'ont compris, de pouvoir lancer ce concours d'architecture au travers du préavis sur lequel le Conseil est appelé à voter ce soir, afin de pouvoir effectuer ces travaux en bonne intelligence par rapport aux besoins du centre de congrès.

Evidemment que c'est un élément stratégique qui devra venir dans la réponse au postulat Privet, pour autant qu'il soit pris en considération, ce dont M. le Syndic Laurent Wehrli ne doute pas, afin de pouvoir venir avec cette réponse sur les éléments stratégiques et ensuite, suivant les éléments que les autorités montreusiennes, Conseil communal et Municipalité se seront fixés, pouvoir déterminer la suite à donner par rapport aux travaux nécessaires, mais en sachant évidemment que si certains travaux, dont ceux qu'il vient d'évoquer, ne peuvent pas être réalisés, cela aura des conséquences très claires, et ce n'est pas du tout un chantage, c'est une simple réalité: il n'y aura plus de Montreux Comedy Festival (M. Wehrli voit mal la télévision venir filmer s'il n'y a que 900 personnes dans la salle) et plus de Montreux Jazz Festival dans ce bâtiment; il n'y aura presque plus de Septembre Musical, puisque cette année l'on peut se réjouir du fait que la plupart des concerts ont dépassé les 1'000 spectateurs, etc. Donc évidemment, il y aura des conséquences stratégiques, et il s'agira d'en débattre.

M. le Syndic Laurent Wehrli rappelle ici notamment la réponse à l'interpellation Groux, il y a maintenant quelques années, sur les retours sur investissement d'une seule édition du Festival de Jazz, ces éléments-là devront aussi être pris en considération d'un point de vue stratégique.

Mais à nouveau, on est ici très clairement dans le débat des éléments techniques. On n'est pas là pour se dire: est-ce qu'il vaut la peine que Montreux cherche d'autres industries que l'industrie d'accueil et l'industrie internationale? Il n'y a pas beaucoup de terrains plats pour certaines usines! A-t-on une vision par rapport à ce que l'on veut de Montreux, quel positionnement veut-on de Montreux? On se réjouit de débattre de tout cela.

A nouveau le préavis de ce soir pose surtout la question des éléments techniques indispensables et au nom de la Municipalité, M. le Syndic Laurent Wehrli ne peut qu'encourager le Conseil à voter ce préavis et à lui faire le bon accueil que la commission unanime lui a fait au gré des différents travaux qui ont été conduits. Il remercie l'assemblée pour son attention.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Catherine Buchet Bulliard, présidente de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

La commission est satisfaite des réponses qu'elle a reçues et c'est à l'unanimité des membres présents, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu** le préavis No 23/2012 de la Municipalité du 21 septembre 2012 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'000'000.– au maximum pour la 1^{ère} phase des études et travaux de mise en sécurité et maintien de la valeur d'usage du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE),
- vu** le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 7'000'000.– au maximum pour la 1^{ère} phase des études et travaux de mise en sécurité et maintien de la valeur d'usage du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE);
2. de financer cet investissement par les fonds disponibles de trésorerie;
3. d'amortir directement un montant de Fr. 5'000'000.- par le compte No 9281.310 « CCE: Fonds d'entretien du bâtiment »;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 abstention.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

8.1 relatif au budget 2013 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (24/2012)

La discussion préalable est ouverte.

M. Michel Bongard relève qu'à l'intérieur de ce préavis on voit que la CIEHL a participé au financement du projet d'agglomération Rivelac, qui nous a occupés ces derniers temps.

Or, il a constaté que la transparence et la communication lors de la phase de préparation de ce projet d'agglomération ont été totalement inexistantes. Il invite donc nos commissaires à faire part de cette préoccupation lors de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Ce préavis a été examiné par la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

8.2 relatif aux compétences financières de la Municipalité en matière de crédits complémentaires et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la fin de la législature, soit les années 2013 - 2016 (25/2012)

La discussion préalable est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

On peut tout d'abord féliciter la Municipalité pour ses efforts dans le domaine des crédits complémentaires. Non seulement en réduisant leur montant global, mais surtout en présentant les comptes différemment.

Il sied toutefois de constater que le montant global des crédits complémentaires municipaux reste trop élevé, et donc que le recours à ce mécanisme demeure trop fréquent. L'année passée, la Municipalité a dépensé CHF 2'789'469.– en crédits complémentaires. Cela représente environ CHF 53'643.– par semaine et donc par séance de Municipalité, voire un peu plus puisque j'ai divisé par 52 semaines, que la Municipalité ne se réunit pas toutes les semaines et, en plus de cela, que je ne suis pas très fort en mathématiques.

Il s'agit par conséquent de maintenir une certaine pression sur notre exécutif afin de réduire l'utilisation des crédits complémentaires, qui sont censés n'être utilisés que pour des dépenses imprévues.

Et comme "gouverner, c'est prévoir" et que notre Municipalité n'est composée que d'excellents gouvernants, ces dépenses devraient être totalement imprévisibles au moment du budget.

De plus, il faut constater actuellement un raccourcissement des "cycles de gouvernance", de telle sorte qu'il puisse se justifier de maintenir une durée d'autorisation à un an.

Nous souhaitons donc que la CoFin étudie la possibilité de ramener la durée de validité du présent préavis à un an contre les quatre prévus actuellement. Merci ».

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre RoCHAT déclare que, dans le cadre de la commission des finances, cette question va bien évidemment pouvoir être traitée. Mais il attire quand même l'attention sur le fait qu'au niveau des crédits complémentaires, tout en partageant le souci de les réduire et d'éviter que l'on ait trop de dépassements de ce point de vue-là, que la Municipalité a le souci de faire une ventilation beaucoup plus précise et que, sur les Fr. 2'700'000.–, il y a un certain nombre de crédits complémentaires qui sont dépendants de charges liées et sur lesquels la Municipalité n'a que peu d'emprise. Il faut analyser le problème dans ce cadre-là.

Ce préavis sera examiné par la commission des finances.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8.3 relatif au budget communal ordinaire pour 2013 (26/2012)

En préambule, M. le Président Olivier Blanc se permet de rappeler l'article 96 de notre règlement:

« La Municipalité et la commission des finances doivent se prononcer sur tout amendement portant sur la création d'un poste nouveau ou la majoration d'un poste existant. »

M. le Président invite donc les Conseillères et Conseillers qui souhaiteraient déposer de tels amendements à les annoncer ce soir ou à les transmettre dans les meilleurs délais à la commission des finances.

Cela étant dit, il propose d'ouvrir d'abord la discussion générale. Il invitera ensuite les Conseillères et Conseillers qui ont des remarques sur le document de présentation du budget, donc sur le préavis, à le faire.

Enfin il ouvrira la discussion sur le budget proprement dit, chapitre par chapitre.

M. le Président ouvre donc la discussion générale.

M. le Municipal Pierre Rochat tient à faire part de quelques propos introductifs sur ce budget, cet acte étant relativement important par rapport au fonctionnement communal, même si cela n'est qu'une étape annuelle, avec les comptes, et que finalement la planification générale multi-législatures est très importante elle aussi.

C'est donc le 2^e budget de la législature, dont on peut considérer, et la Municipalité se permet de considérer, qu'il est correct comme budget et raisonnablement optimiste.

Les différents chiffres importants, mais tous ont déjà parcouru ce préavis et peuvent en tirer eux-mêmes les conclusions, 130 millions de charges d'exploitation globales avec une évolution qui est relativement modérée de 2.1 %, un déficit de 3 millions, en réduction assez importante puisque l'on était à 4.2 millions l'année passée, une marge d'autofinancement qui progresse de Fr. 900'000.– à Fr. 1'600'000.– et une enveloppe d'investissements prévus relativement importante, puisque l'on était à 27 millions et que l'on passe à 40 millions, dénotent finalement une évolution plutôt favorable, ce qui permet encore une fois de qualifier ce budget de raisonnablement optimiste. Après on peut aller dans d'autres détails et observer des variantes.

Le processus d'élaboration de ce budget s'est fait selon les habitudes antérieures, soit sur des principes de rigueur, avec un échange entre les services et les directions municipales et ensuite avec la Municipalité, de manière à chercher à éviter des poches ou des réserves qui ne seraient pas souhaitables.

M. le Municipal Pierre Rochat profite de remercier l'administration pour l'énorme travail qu'elle a effectué pour présenter ce budget et de remercier aussi ses collègues du collège municipal pour leur engagement dans cette procédure budgétaire annuelle, qui est tout de même relativement complexe et ardue.

Au plan des observations spécifiques, on peut tout de même retenir que, évidemment comme pour toutes les autres communes, les charges liées et les effets de la péréquation ont un effet relativement fort sur notre fonctionnement financier, avec en plus les conséquences, et cela il croit que c'est une observation que l'on peut faire, de la sortie d'une période qu'il qualifierait de type « yo-yo », où en fait, avec la révision des principes de péréquation, avec un certain nombre de bascules d'impôts dans un sens et dans l'autre, on a eu pas mal de difficultés à anticiper ou à prévoir les budgets des exercices antérieurs.

Il aimerait à ce propos, et pour avoir pu l'observer dans le détail, rendre hommage aux équipes municipales qui se sont succédé, qui ont travaillé dans le cadre de ces

budgets, parce qu'il croit pouvoir dire et il l'avoue: l'exercice budgétaire est certainement plus facile aujourd'hui qu'il ne l'était il y a quatre ou cinq ans avec toutes les incertitudes que l'on connaissait.

On table, au niveau des observations spécifiques que l'on peut faire, sur un élément extrêmement important que le Conseil a décidé: c'est la stabilité fiscale, puisque l'on a convenu de maintenir le taux d'impôt actuel pour deux ans, ce qui est évidemment un élément intéressant pour l'établissement du budget.

Un deuxième élément très intéressant aussi pour cet établissement, mais tous l'ont encore à l'esprit, c'est la diminution drastique de notre dette, qui comme le disait la presse, en arrive à une dimension quasi anecdotique, puisque l'on n'a plus que 1.6 million de dettes incompressibles. Ce sont des dettes qu'il n'y a pas lieu de rembourser, des dettes qui sont sans intérêts, donc avec finalement très peu d'intérêts à assumer dans le cadre de notre budget.

Enfin, M. le Municipal Pierre Rochat croit qu'un contexte, un élément qui ne nous concerne pas directement à Montreux mais qui doit être pris en compte dans l'analyse et le travail dans ce budget, c'est justement ce qui se passe pour la plupart des autres communes, enfin pour beaucoup d'autres communes de ce canton (comme on pouvait le lire encore aujourd'hui sur la situation de Payerne), qui sont encore dans des situations bien plus délicates tout en restant sereins, pragmatiques, optimistes. N'empêche que ce sont des situations délicates avec des effets liés à la péréquation ou liés à l'appréhension de la facture sociale qui sont plus difficiles. Donc encore une fois hommage aux Municipalités antérieures, qui ont bien su anticiper, assurer finalement les provisions nécessaires pour lisser ce type d'opérations.

Tout cela, on aura l'occasion de l'examiner dans le cadre de la commission des finances, qui a déjà commencé son travail. Jeudi dernier, elle recevait ce budget. On se reverra très prochainement. M. Pierre Rochat aimerait d'ores et déjà lui dire la totale disponibilité de la Municipalité pour répondre à ses questions et la remercier pour son travail.

En conclusion, M. le Municipal Pierre Rochat se permet juste cette image, dans l'esprit de la photo qui a été choisie pour la brochure (ce n'est pas lui qui l'a choisie, il est donc parfaitement à l'aise). Cette photo illustre spécialement bien finalement les perspectives positives ou optimistes. C'est un crépuscule sur le bout du lac qui annonce, après une journée de mauvais temps, plutôt une naissance du beau temps pour le lendemain. C'est une très belle soirée qui annonce un temps plus calme, et il croit que l'on est probablement dans cette situation-là, avec la possibilité d'investir et une certaine stabilité.

Ce budget est un budget, comme il le disait l'année passée, sans coup de frein brusque, sans coup de volant, et qui finalement annonce une évolution favorable vers l'équilibre, et acceptable pour le plus grand nombre. Il remercie l'assemblée pour son attention.

La discussion continue.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR salue un budget 2013 qui, bien que déficitaire, parvient tout de même à maintenir une marge d'autofinancement positive; en particulier dans le contexte difficile qui prévaut actuellement.

Nous constatons toutefois avec inquiétude que les charges liées continuent leur croissance effrénée. Cette évolution implique de fait une perte de souveraineté de la commune. Le groupe PLR compte dès lors sur la COFIN pour tirer au clair la hausse de certaines participations "liées", en particulier celles dépendant de conseils intercommunaux, telles que l'ORPC ou Police Riviera par exemple.

De manière plus générale, la facture sociale dans son ensemble poursuit également son évolution négative, avec une augmentation de près de 10 % entre les comptes 2011 et le budget 2013. Cette évolution ne doit pas, de notre point de vue, être acceptée comme une fatalité. Il est ainsi dommage de constater que le budget communal "interne" se soumette à une saine autodiscipline, notamment en ne prévoyant aucun EPT supplémentaire hors ceux admis par préavis, tandis que la facture "externe", elle, explose.

Sur le plan des recettes, la hausse des revenus d'impôt budgétée, en particulier quant à l'impôt sur le bénéfice ordinaire des sociétés, a retenu notre attention.

Dans le contexte conjoncturel actuel, nous ne pouvons qu'espérer que ces prévisions favorables se vérifient dans la réalité des sociétés de notre commune.

Au rayon des satisfactions, le groupe PLR se réjouit du programme d'investissement prévu par la Municipalité durant le prochain exercice. Après des années de sous-investissement durant lesquelles certaines des infrastructures clés de notre commune se sont vues pratiquement abandonnées à leur sort tandis que d'autres, nécessaires, notamment en lien avec l'évolution démographique de la commune, étaient purement et simplement occultées, le rattrapage prévu va de le sens d'une vision d'avenir à long terme pour notre ville, ce que nous saluons.

Nous tenons pour finir à souligner certains efforts de la Municipalité en termes de transparence. L'apparition du détail de la répartition des crédits complémentaires entre ceux votés par le Conseil communal et ceux procédant de la compétence municipale, répond ainsi à une demande formulée de longue date par ce Conseil.

Les années à venir s'annoncent difficiles sur le plan conjoncturel. Dans cette optique, le groupe PLR compte sur la Municipalité pour appliquer une discipline budgétaire stricte alignant les prestations sur les moyens effectifs dont dispose la commune. Une marge d'autofinancement positive ne saurait faire oublier le résultat fondamental du présent budget: un déficit. Cette situation n'est pas souhaitable à long terme et c'est donc dans un esprit de santé financière durable que nos commissaires s'attacheront à questionner sans tabou les augmentations de charges quelles qu'elles soient. La question des charges liées, en particulier, retiendra toute notre attention puisqu'il n'est de notre point de vue pas acceptable que la santé financière de la commune se trouve péjorée par des impacts externes sans aucune explication ou possibilité d'intervention de notre part.

Nous souhaitons bon travail à la COFIN dans l'examen de ce budget et nous réjouissons d'étudier prochainement son rapport. Merci pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres communes, comme nous l'a dit M. le Municipal Pierre Rochat tout à l'heure, même proches de nous, nous considérons pour les Verts que la situation montreusienne reste relativement bonne.

On peut en effet admettre un modeste déficit dans la période conjoncturelle difficile que nous traversons actuellement. Toutefois nous avons quelques bémols. Nous aimerions attirer notamment votre attention sur le fait que, au regard des investissements prévus, la marge d'autofinancement est relativement faible. Cela aura donc pour incidence que l'endettement augmentera. C'est pourquoi il faudra tout particulièrement examiner et sélectionner les investissements à venir.

Nous rejoignons la Municipalité et pour nous ce budget est tout à fait acceptable ».

La discussion continue.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget 2013 proposé par la Municipalité est qualifié de rigoureux et réaliste.

Rigoureux, dans la mesure où la Municipalité a demandé à ses services de limiter l'enveloppe globale des dépenses des biens et des services à la moyenne des trois derniers exercices comptables, voire le moins bon des trois derniers. Il s'agit donc d'un copier-coller du budget 2012 avec peu d'évolution, peu de changement et peu de surprise.

Réaliste, dans le sens que, malgré un déficit d'un peu moins de trois millions, la marge d'autofinancement, à hauteur de 1.6 million, est en progression par rapport au budget 2012. Réaliste aussi car ce budget tient compte de l'augmentation des charges dites liées ainsi que de la participation à des charges des collectivités publiques, dont notamment la facture sociale.

Aujourd'hui, la situation financière de notre commune demeure excellente, notamment en comparaison avec les localités de même taille, puisque tous les emprunts ont pu être remboursés et que les charges des intérêts passifs sont au plus bas. Néanmoins, on ne doit pas oublier que c'est grâce à plusieurs recettes extraordinaires que nous nous trouvons aujourd'hui dans une si bonne situation.

Pour revenir au budget proprement dit, la marge d'autofinancement demeure faible, malgré une estimation très optimiste des recettes fiscales. Ceci aura pour conséquence une diminution de l'entretien du patrimoine. Situation déjà vécue ces dernières années, puisque nous avons voté, à plusieurs reprises, des préavis de rattrapage dans ce domaine. Le danger est qu'à l'avenir on répète ces mêmes erreurs, c'est-à-dire qu'on ne donne pas les moyens pour l'entretien courant de notre patrimoine.

Concernant les investissements, plusieurs projets arrivent en phase de concrétisation, notamment les parkings de Donner et de Chailly, la Rouvenettaz, la Maison de quartier de Clarens, les installations sportives de la Saussaz et le Centre de congrès.

Le recours à l'emprunt est donc inévitable, mais jusqu'à quel montant? Le danger serait d'arriver très rapidement à plus de 70 millions d'endettement, ce qui péjorerait les investissements futurs. Je pense notamment au projet de l'ancienne parcelle "Held" ou à d'autres projets d'habitation qui devraient voir le jour à plus long terme.

Pour conclure, je dirais que dans l'environnement économique actuel, il sera nécessaire de faire preuve de prudence dans les investissements. Ce sera donc à notre Conseil, le moment venu, de faire les bons choix par rapport aux nombreux crédits d'investissement qui nous seront soumis par la Municipalité. Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La première remarque que j'aimerais faire est tout d'abord de remercier chaleureusement le Municipal des Finances, M. Pierre Rochat, et surtout son chef de service, M. Gard, pour l'amélioration notoire de la présentation des différentes données, mises en perspective, dans des graphiques ou tableaux, et ceci grâce à la mise en place de nouveaux tableaux de bord qui permettent d'expliquer bien plus clairement certaines évolutions ainsi que la situation financière globale de notre commune. Il y a encore du travail, mais ce qui a été fait est réjouissant.

Ma deuxième remarque concerne le processus établi pour finaliser ce préavis. Ce budget a été établi de manière rigoureuse et un travail en profondeur semble avoir été mené avec tous les services ainsi qu'avec la Municipalité. Une des nouveautés: tous les chiffres ont été comparés sur les trois derniers exercices et cela peut donner une indication utile sur les tendances qui vont se dégager à l'avenir.

Pour terminer, je parlerais du contenu, de manière plutôt globale puisque l'examen et les questions relatives au budget seront traitées la semaine prochaine par la Commission des finances.

Il est à relever que notre budget s'élève à 130 millions et notre déficit est de 2.1 %. De plus, notre marge d'autofinancement augmente de 0.7 % par rapport à l'année dernière, ce qui est plutôt positif. Alarmantes restent les charges liées qui continuent à progresser. La facture sociale coûte, à elle seule, 2 millions de plus à notre commune qu'en 2011. Cette hausse constante, dont les plus grosses part du gâteau vont au Revenu d'insertion (RI) et à la participation cantonale à l'AC (pour 35.3 %) ainsi qu'aux prestations complémentaires (PC) à domicile et hébergement (pour 33.8%). Ces chiffres, 69.1 % à eux deux, sont effarants. Alors que 4,7% sont dévolus aux bourses d'études et d'apprentissages. Je m'interroge! D'autres se sont interrogés. Il y a eu des articles dans les journaux. Ne devrait-on pas repenser certains mécanismes? Mais comme l'a dit notre Syndic, c'est beaucoup plus complexe que cela puisque ce sont des transferts de charges entre les Communes, les Cantons et la Confédération et certainement il y a des choses qui nous échappent.

Enfin, et j'apprécie cependant la transparence de la Municipalité sur les crédits complémentaires de compétences municipales, mais j'analyse tout de même, que même si ce chiffre diminue par rapport à 2011, il reste éloquent: Fr. 2'789'000.- alors que le Conseil communal n'a octroyé que Fr. 1'262'000.- de crédits complémentaires.

Peut-être faudra-t-il encore mieux m'expliquer cette dépense de près de 3 millions en commission des finances.

Pour conclure, j'ai bien noté les investissements prévus pour 2013: le Centre de Congrès, la Maison de quartier à Clarens, les parkings et les installations sportives. Par contre, il serait bon que le plan de dépenses d'investissement, se trouvant à la page 101 du budget 2013, soit un peu plus détaillé.

Cela ferait également ressortir les tendances à moyen terme voire à long terme et les priorités chiffrées de la Municipalité, même si ce n'est que des intentions. M. Le Municipal des Finances a souligné qu'il s'agissait de raisonner en termes de durée et je partage cette idée pour autant que nous sachions clairement où nous allons. Je vous remercie. »

La discussion continue.

M. Aurelio Mastropaolo déclare que par rapport aux chiffres que Mme Catherine Buchet Bulliard a soulignés en ce qui concerne l'explosion des coûts sociaux au budget de la Commune de Montreux, il aimerait tout de même rappeler ou souligner quelque chose qui apparaît peut être moins directement aux yeux de la population, à savoir la révision de l'AI.

Il pratique en tant que psychiatre et il y a eu ces derniers mois un immense transfert des rentiers AI vers l'aide sociale. Politique qui a d'ailleurs été soutenue par l'UDC Suisse, sauf erreur de sa part. L'explosion de ces chiffres est à mettre en rapport avec une politique fédérale un peu plus globale et il ne s'agit pas uniquement d'une augmentation du recours à l'aide sociale, mais bien d'un transfert de rentiers AI qui ont été exclus de l'AI pour des raisons multiples dont il ne veut pas débattre ce soir, et non pour une simple erreur de calcul.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre apprécie le caractère plutôt "centriste" de ce budget, en ce sens qu'il garantit le soutien aux familles, notamment au travers du développement des structures d'accueil, maintient son aide aux plus faibles économiquement, tout en tendant, mais sans succès complet à ce jour, à la discipline budgétaire et à l'équilibre des comptes.

L'augmentation des charges liées, notamment en matière de sécurité et d'affaires sociales est en effet préoccupante. Il convient peut-être d'en rediscuter avec le Canton, puisque les bascules de points d'impôt ne semblent pas compenser la montée des dépenses résultant des récents transferts de tâches. Autrement dit, ne nous sommes-nous pas faits un peu avoir par l'Etat?

Certes le déficit comptable auquel nous serons confrontés est lui aussi préoccupant, de même que la très forte diminution, pour ne pas parler de simple disparition, de la trésorerie. Mais cette note sombre est atténuée par une marge d'autofinancement positive et, du moins temporairement, en hausse.

On notera que l'hôtellerie n'est pas ou plus le secteur qui rapporte le plus à notre commune. Il s'agira donc d'orienter nos choix futurs en tenant compte de ce fait.

Quant aux investissements, on peut s'inquiéter de leur volume projeté, soit 40 millions, au vu de l'état de la trésorerie. Le recours à l'emprunt sera inévitable et va

aussi péjorer notre marge d'autofinancement, puisque les charges financières vont augmenter. Evidemment, nous pouvons "puiser dans les réserves" puisqu'il nous reste des provisions pour investissement, mais ces provisions sont limitées. La situation commence donc à se tendre.

Par ailleurs, ce chiffre de 40 millions d'investissements en un an paraît être surtout un effet d'annonce.

Par le passé, toutes les promesses de dépenses d'investissements ont été contredites par la réalité des faits. Les procédures, les retards etc. n'ont jamais permis de dépenser autant en un an. Pourquoi, dès lors, la Municipalité souhaite-t-elle faire des promesses qu'elle ne pourra très certainement pas tenir?

D'ailleurs, est-ce vraiment souhaitable de dépenser à une telle allure, même pour des investissements? Par exemple, dans le cas du 2m2c, nous avons la forte impression que la Municipalité ne recherche pas assez à trouver des vrais apports complémentaires de financement, venant de la région ou du canton. Cette précipitation est mauvaise conseillère et dangereuse, tant pour nos finances que pour les contribuables montreuusiens.

La diminution de nos fonds propres va nous obliger à hiérarchiser les investissements prévus selon leur degré de nécessité. Les dépenses simplement utiles ou somptuaires devront céder le pas devant les dépenses indispensables, de façon à limiter le recours à l'emprunt comme mode de financement.

Nous souhaitons que la CoFin soit informée avec précision des investissements projetés (quel objet pour quel montant). Certes devons-nous nous prononcer sur chaque investissement séparément dans le cadre d'un préavis, mais le budget est l'occasion d'avoir une vision d'ensemble anticipative dont il nous semble opportun de profiter.

Sur ces considérations, nous souhaitons à la CoFin une poursuite de débat productive, de sorte que le débat de décembre soit lui aussi tout aussi productif. »

La discussion générale continue. La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis et demande aux intervenants d'indiquer le numéro de page auquel il se réfère.

La parole n'est pas demandée. La discussion sur le préavis est close.

M. le Président ouvre la discussion de détail sur le budget, chapitre par chapitre, et il prie les intervenants d'indiquer le numéro de page, et s'il y a lieu le numéro de paragraphe, de compte ou de chapitre sur lequel porte leur intervention.

Personne n'intervient sur la discussion chapitre par chapitre.

La discussion préalable est close.

Ce préavis sera étudié par la commission des finances.

8.4 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 15'000.– au maximum, en complément du crédit de Fr. 960'000.– accordé dans le cadre du préavis No 31/2010 pour le remplacement du couvert existant par la création d'un couvert sécurisé et d'une zone de stockage de matériel fermée en partie inférieure du centre de voirie communal à Chailly/Montreux (27/2012)

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence socialiste: M. Alain Imhof

Membres: MM. Stéphane Barbey, Florian Despond, Jean-Marc Forclaz, Angelo Giuliano, André Groux, Jean-Bernard Kammer, Tal Luder, Edgar Schneider, Lionel Winkler.

8.5 relatif au budget 2013 du Fonds culturel Riviera (28/2012)

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cet objet sera étudié par la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera, ou plutôt a été étudiée, celle-ci ayant déjà siégé.

9. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100 % sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.– (29/2012)

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je déclare mes intérêts, je suis responsable de la formation professionnelle des paysagistes vaudois auprès de JARDINSUISSE Vaud et président d'honneur du Montreux-Natation.

Il est vrai que dans ces deux fonctions, je me suis occupé et je m'occupe de jeunes qui dans l'ensemble vont bien.

Ce préavis propose que l'on prenne plus particulièrement en charge cette minorité de 1 % que l'on appelle les jeunes en rupture. Les coûts annuels proposés pour cette action sont élevés, soit un peu plus de Fr. 3'000.- par jeune. Si l'on reportait cette somme sur les 4'950 jeunes qui s'en sortent, cela représenterait la coquette somme de Fr. 15'000'000.-, soit environ 5 fois plus que les subventions communales culturelles et sportives destinées au 14-20 ans et le budget d'animation jeunesse cumulés.

Les paroles de mise en garde de notre collègue Manzini en début de législature, alors président de la commission des finances, concernant l'augmentation des charges structurelles, d'ailleurs massivement mises en place à la fin de la dernière législature, résonnent encore à mes oreilles.

Après différentes commissions au sujet du “travailleur social hors murs” et la participation aux états généraux magnifiquement organisés par notre Municipalité, je suis très déçu de ce préavis qui brosse un portrait répétitivement lassant et très noir de ces jeunes avec des solutions proposées qui me paraissent bien banales et lourdement technocratiques. J’attends de la commission à laquelle je participerai et de la Municipalité qu’elles me convainquent moi, mais aussi et surtout l’ensemble des citoyens montreusiens, que ces Fr. 154'900.- de dépenses annuelles ne soient pas considérées comme une charge, mais bien comme un investissement indispensable pour l’avenir de cette jeunesse. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. José Jorge donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste salue et accueille très favorablement le présent rapport-préavis No 29/2012.

Il constitue d’une certaine manière l’aboutissement du postulat “Pour une prise en charge hors-murs des jeunes en rupture sur la Commune de Montreux” approuvé par notre Conseil en 2010.

Certes nous aurions souhaité une réponse plus rapide. Toutefois, en regard de la qualité et de l’exhaustivité des analyses contenues dans le rapport-préavis No 29/2012, nous comprenons aussi que cette démarche requiert du temps.

En effet, elle a l’avantage de permettre à notre Conseil de délibérer de manière éclairée et en toute objectivité pour ce qui concerne tout particulièrement la prise en charge des jeunes en rupture sur notre commune et en cohérence avec les différentes actions déjà existantes au plan régional. »

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet remercie les divers intervenants pour leurs remarques, elles seront prises en compte dans le travail que la commission va effectuer, mais d’ores et déjà elle aimerait souligner un ou deux petits points.

Effectivement, il s’agit d’un investissement et non pas seulement d’une dépense, uniquement à perte et surtout dans une optique de prévention, comme tous l’ont sans doute bien compris.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet aimerait juste aussi souligner en passant, en forme de clin d’œil, que les 7 millions qui viennent d’être votés tout à l’heure pour le préavis des murs du 2m2c correspondent à 45 ans de travail d’un TSHM!

La parole n’est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Présidence PLR: M. Yann Krebs

Membres: Mmes Sophie Desbaillets, Susanne Lauber Fürst, Sabine Leyvraz, MM. Patrick Aubort, Florian Chiaradia, Florian Despond, José Jorge, Jean-Jacques Kiala, Gilles Marco.

9.2 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics (30/2012)

La discussion préalable est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre se réjouit de la proposition de la Municipalité de poursuivre l'aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics.

C'est en effet suite à l'amendement de Montreux Libre, lors du vote du préavis donnant réponse au postulat de M. Caleb Walther, que cette subvention a été fixée à Fr. 300.–, lui donnant toute sa force, son efficacité et son sens.

Le rapport relève bien que cette aide financière de Fr. 300.– est assez importante pour avoir notamment incité les voyageurs à continuer à acheter des abonnements annuels, malgré la hausse des tarifs de ces derniers.

Le rapport analyse également clairement et dans le détail les autres incidences positives de cette disposition.

Montreux Libre relève qu'il existe encore un avantage supplémentaire. Ce dispositif représente une forme de redistribution identique pour tous, indépendamment de son revenu, d'une part de la manne fiscale représentant un point d'impôt, par opposition aux demandes de baisse d'impôt que le PLR notamment a si souvent demandées. Cela a plusieurs conséquences positives.

Premièrement, si la commune connaissait de gros problèmes financiers, elle pourrait retrouver une première marge de manœuvre rapidement en adaptant la subvention. Une disposition facile à mettre en œuvre contrairement à une hausse d'impôt qui serait certainement attaquée par référendum.

Cette disposition pourrait entrer dans le dispositif qui devrait redistribuer une part de la taxe poubelle, toujours dans le sens du développement durable. Cette redistribution également d'un point d'impôt se fait au bénéfice de celles et ceux qui favorisent les transports publics, la diminution de la pollution et le désengorgement du centre au profit des commerces montreusiens. Or les commerces montreusiens ont besoin de plus de clients, car ils souffrent de la concurrence très dure des commerces de Vevey et de Villeneuve notamment. L'amélioration de leur santé financière aura aussi pour effet une augmentation, que l'on peut en tout cas espérer, des recettes de l'impôt sur les bénéfices des entreprises et sur les revenus.

Montreux Libre soutiendra donc en commission ce rapport-préavis. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR reste assez dubitatif quant aux résultats présentés dans le préavis 30/2012, concernant le processus d'incitation à utiliser les transports publics.

En effet, le PLR se demande si cette subvention "de type arrosoir" est vraiment nécessaire pour tous ou s'il ne faudrait pas saisir l'opportunité de ce rapport-préavis pour cibler ces aides aux personnes qui en ont vraiment besoin.

Dans cette optique, le groupe PLR invite donc les commissaires à étudier les différentes possibilités de modifications qui pourraient être apportées afin de rendre cette subvention plus appropriée. Merci pour votre attention. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Présidence des Verts: M. Stéphane Barbey

Membres: Mmes Irina Gote, Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, Patrick Grognez, Yanick Hess, Jean-Bernard Kammer, Franco Meichtry, Cyril Pabst, Vincent Tschopp.

10. DÉVELOPPEMENT:

10.1. Développement de la proposition de M. Christophe Privet « Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet »

M. Christophe Privet est désolé, il va être très technique ce soir. Certains vont encore plus le détester que d'habitude. Il a essayé de préparer quelque chose d'un peu plus didactique au sujet du Règlement du Conseil communal, et donne lecture de son intervention:

« La mise en place du nouveau site Internet du Conseil communal de Montreux va permettre la prise en charge du transfert de certains actes.

Dans bien des cas, le Règlement du Conseil prévoit le recours à la forme écrite pour de tels transferts. Or les actes électroniques dépourvus de signature électronique au sens de la législation sur la signature électronique ne sont pas assimilables à des actes passés en la forme écrite. Il convient par conséquent de modifier les dispositions de notre règlement qui doivent l'être.

Cela dit, toutes les dispositions du règlement ne peuvent être modifiées librement par les communes. Certaines d'entre elles découlent du droit cantonal et ne sont donc pas modifiables. Il en a été tenu compte dans la présente analyse.

Tous les documents produits dans le cadre de la mise en place du nouveau site Internet existeront aussi en exemplaire papier. Les questions liées à l'archivage ne poseront par conséquent pas de problème et il n'en sera pas tenu compte ici. Nous ne nous intéresserons qu'à la communication des documents.

Il conviendra toutefois, en sus des modifications nécessaires évoquées ci-après, de rajouter une disposition générale prévoyant la transmission des documents par voie électronique. Une telle disposition permettrait de "graver dans le marbre" la validité de la transmission des documents sous forme électronique en général de même que de remédier à d'éventuelles autres lacunes.

Je tiens, avant de passer à la lecture des modifications que je vous propose, à remercier en premier lieu notre collègue M. Alexandre Staeger pour son aide et pour l'élaboration du présent règlement, ainsi que notre Président du Conseil pour sa relecture et ses conseils éclairés et je remercie aussi bien entendu mes collègues de la CCO pour leur soutien.

Je me suis mis d'accord avec M. le Président: pour gagner du temps, je vous projette l'article qui existe et je ne vous lis que l'article que l'on vous propose de modifier.

Propositions de modification du Règlement du Conseil communal

TEXTE ACTUEL

Art. 53 Observations des membres du Conseil

Chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport.

NOUVEAU

Art. 53 Observations des membres du Conseil

Chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ou par messagerie électronique ses observations à toute commission chargée d'un rapport.

COMMENTAIRE

La modification proposée permet de « formaliser » la pratique courante au sein du Conseil communal de Montreux consistant à adresser des questions ou observations par message électronique à une commission. Le principe actuel veut que la question soit envoyée par voie postale au président de la commission en question. Il convient, au vu des possibilités techniques actuelles, de moderniser cette disposition en prévoyant expressément la possibilité d'adresser ses observations personnelles à une commission par voie électronique.

TEXTE ACTUEL

Art. 55 Etablissement et diffusion du rapport

[...]

³ Le ou les rapports peuvent être transmis par voie électronique sous la condition expresse que le ou les originaux signés soient remis au secrétaire au début de la séance du Conseil.

NOUVEAU

Art. 55 Etablissement et diffusion du rapport

[...]

³ *Le ou les rapports sont en principe transmis par voie électronique. Le Bureau tient à disposition du rapporteur un exemplaire papier à signer en cours de séance.*

COMMENTAIRE

L'art. 55 al. 3 actuel a pour but de garantir l'existence d'un exemplaire signé pour les archives. Or la mise en place du site Internet suppose une transmission du rapport, de même que du reste des documents afférents aux séances, à l'ensemble de ses destinataires par voie électronique. Le président-rapporteur n'aura donc plus forcément de version papier avec lui lors de la séance. Il convient par conséquent de prévoir que le Bureau tienne à sa disposition un exemplaire du rapport pour le lui faire signer, par exemple avant le vote des conclusions ou au moment de traiter de l'objet en question.

TEXTE ACTUEL

Art. 76

¹ Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa motion, son postulat ou sa proposition par écrit au président.

² La motion, le postulat ou la proposition est mis à l'ordre du jour de la prochaine séance à moins que l'assemblée n'en décide autrement pour cause d'urgence.

NOUVEAU

Art. 76

¹ *Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa motion, son postulat ou sa proposition par écrit au président.*

² *La motion, le postulat ou la proposition est mis à l'ordre du jour de la prochaine séance à moins que l'assemblée n'en décide autrement pour cause d'urgence.*

³ *Au cas où la motion, le postulat ou la proposition est transmise en dehors d'une séance, son titre doit parvenir au président au moins 15 jours à l'avance pour être portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.*

COMMENTAIRE

Il s'agit ici de prévoir le cas du dépôt anticipé de la proposition (motion, postulat, proposition au sens strict). En principe, le titre de celle-ci est déposé en début de séance. Mais rien dans le droit cantonal ne s'oppose à un dépôt de la proposition hors séance. Vu le texte de l'al. 2 de l'art. 76, et l'ambiguïté pouvant résulter de son interprétation, il convient de régler un tel cas de figure. Le principe veut que la proposition soit portée à l'ordre du jour de la séance qui suit son dépôt. Il faut donc qu'elle parvienne assez tôt au président pour que ce dernier puisse prévoir le développement à l'ordre du jour. Aucun impératif d'ordre légal, réglementaire ou même pratique n'impose d'attendre un mois entre le dépôt du titre et le développement d'une proposition.

TEXTE ACTUEL

Art. 83 Simple question

¹ Chaque membre du Conseil peut poser à la Municipalité, en cours et hors de séance, de simples questions écrites et signées, sur un objet de l'administration communale.

² Les questions et les réponses sont communiquées par écrit au Conseil et ne donnent pas lieu à discussion.

NOUVEAU

Art. 83 Simple question

¹ *Chaque membre du Conseil peut poser à la Municipalité, en cours et hors de séance, de simples questions écrites et signées, sur un objet de l'administration communale.*

^{1bis} *Il est aussi possible de transmettre les questions visées au précédent alinéa par courrier électronique à l'adresse ad hoc indiquée par le Bureau en début de législature.*

² *Les questions et les réponses sont communiquées par écrit au Conseil et ne donnent pas lieu à discussion.*

COMMENTAIRE

Le but de la modification ici proposée est de moderniser le mode de transmission des questions écrites adressées à la Municipalité. L'idée consiste à ce que le Bureau, aidé par la Commission Communication & Organisation, mette à disposition des conseillers une adresse électronique prévue uniquement à la fin de recevoir les questions écrites et de les transmettre à l'organe exécutif.

TEXTE ACTUEL

Art. 151

Le Bureau du Conseil est chargé de la communication et de la publication des actes du Conseil.

NOUVEAU

Art. 151

¹ *Le Bureau du Conseil est responsable de la communication et de la publication des actes du Conseil.*

² *Il peut déléguer cette tâche à la Commission Communication & Organisation du Conseil.*

COMMENTAIRE

L'art. 151 vise la communication en général ainsi que la publication au pilier public des actes du conseil. Il va de soi que les membres du Bureau ne vont pas eux-mêmes afficher au pilier public les décisions du conseil. Ils doivent donc nécessairement déléguer cette tâche. Et il en va de même pour la communication en général des actes du conseil (éventuelle publication dans les médias ou dans une feuille d'avis ou sur le site Internet). Mais il convient, peu importe à qui la tâche est déléguée, que le Bureau demeure responsable de la correcte exécution de celle-ci.

Une délégation systématique de cette tâche à la Commission Communication & Organisation du conseil. Cela n'empêche toutefois pas la CCO de déléguer cette tâche à son tour. L'avantage d'une telle disposition est de dégager le Bureau de la responsabilité du choix de la CCO comme délégataire plutôt que de quelqu'un d'autre.

Ce n'est peut-être pas très clair et je m'explique. Nous avons le site Internet, nous avons eu des discussions avec la Municipalité puisque nous avons voté un crédit pour un Community Manager, et lorsqu'il y a une mise à jour du site Internet à faire, on peut simplement déléguer cette tâche à cette personne, au lieu que cela soit un membre du Bureau ou de la CCO qui le fasse.

NOUVEAU

Art. 151bis Transmission électronique des documents

¹ *Les documents afférents aux séances, hormis la convocation contenant l'ordre du jour, sont transmis aux membres du Conseil par voie électronique.*

² *Sous réserve des art. 148 à 150 du présent règlement et des exigences du droit cantonal et fédéral, la Municipalité transmet en principe tous les documents émanant de son autorité au Conseil par le biais du site Internet de ce dernier.*

³ *Afin de faciliter la tenue des procès-verbaux, tous les membres du Conseil transmettent, dans la mesure du possible, une version électronique de toutes leurs interventions, propositions, interpellations et questions écrites au Bureau du Conseil dans la semaine suivant chaque séance.*

COMMENTAIRE

Il s'agit ici de créer une nouvelle disposition qui s'applique de manière générale à la transmission des documents du conseil et qui prévoit le recours à la voie électronique dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement ainsi qu'à la réalisation des objectifs poursuivis par le site Internet du conseil.

Alinéa 1

La convocation et l'ordre du jour étant, selon le droit cantonal, les seuls documents parmi ceux afférents aux séances qui doivent absolument encore être envoyés par voie postale, il convient de prévoir la transmission électronique de tous les autres documents du conseil communal. Cette mesure permettra d'économiser une centaine d'envois (papier et frais postaux).

Je développe un peu plus. Pour ceux qui souhaiteront recevoir uniquement une version électronique ce sera possible. Pour ceux qui souhaitent recevoir l'enveloppe dans son intégralité, ce choix sera possible. Cet article va simplement nous permettre de dire: « Je souhaite recevoir les documents par la voie électronique et non plus sous la forme papier ».

Alinéa 2

Cet alinéa concerne la transmission de documents de la Municipalité à destination du Conseil. Le site du conseil est conçu de telle manière que le point de départ de certains processus soit le dépôt d'un acte de la Municipalité (préavis, rapport, communication, ...). Il a donc été convenu avec la Municipalité que cette dernière introduise elle-même de tels documents sur le site. Il est toutefois prudent de réserver les éventuelles exigences de forme découlant du droit supérieur ainsi que de notre propre règlement, s'agissant des actes d'une autre autorité que le Conseil.

Alinéa 3

Il s'agit ici d'inciter très fortement les membres du Conseil à transmettre rapidement leurs interventions à la secrétaire, de façon à faciliter et réduire le travail de cette dernière dans le cadre de l'établissement du PV.

Au vu de ce que j'ai présenté, il ne me semble pas utile que cette proposition soit renvoyée en commission. Je souhaite proposer, si le Conseil est d'accord, de voter la prise en considération de ces modifications pour un renvoi à la Municipalité. »

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess déclare que les propos de son préopinant l'ont plus ébloui qu'éclairé, mais par rapport à ce qui existe dans le règlement, il lui semble qu'une proposition peut effectivement être transmise à la Municipalité, qui fera un rapport. Vu que c'est au bureau de s'en charger, il pense qu'il est utile qu'une commission soit nommée pour étudier toutes ces propositions, qui sont assez larges, et on pourra en débattre et trancher par la suite.

M. le Président Olivier Blanc demande à M. Yanick Hess s'il désire donc le renvoi en commission. Si c'est bien le cas, il faut que cette demande soit soutenue par 10 membres du Conseil.

Plus de dix Conseillères et Conseillers appuyant cette demande, la proposition est transmise à une commission, qui sera nommée lors de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10.2 Développement de la proposition déposée par Mme Catherine Buchet Bulliard demandant le remplacement de M. Marcello-Pierre Maillard, assermenté au Conseil Intercommunal Sécurité Riviera

Mme Catherine Buchet Bulliard rappelle le titre de sa proposition: « Demande de remplacement de M. Pierre-Marcello Maillard, assermenté au Conseil Intercommunal Sécurité Riviera ».

Elle déclare qu'elle va essayer de développer les faits uniquement, elle n'amènera pas de jugement, si elle le fait, elle espère que ce sera juste positif, mais c'est pour expliquer au Conseil la situation impossible dans laquelle on se trouve.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne donc lecture de sa proposition:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Vu les faits suivants:

- ré-élu pour cette législature, après avoir bien mené sa tâche de scrutateur, il a émis le désir et montré une forte motivation pour être nommé par notre groupe au Conseil intercommunal cité ci-dessus, ce que le groupe a accepté à l'unanimité;
- il s'est présenté à la séance d'assermentation, mais non aux séances suivantes;
- il ne s'est jamais excusé, mais a été excusé d'office par le président de la représentation montreusienne, M. Alexandre Staeger;
- évitant toute discussion avec notre groupe, et d'autres, depuis des mois, que cela soit par e-mails, par convocations, par courriers ou téléphones;
- ayant refusé le courrier recommandé envoyé il y a quelques semaines pour lui faire une proposition;
- n'ayant pas répondu au courrier recommandé envoyé par M. le Président du Conseil communal; courrier resté sans réponse (ce que le Président du Conseil confirme);
- n'exerçant pas sa charge avec conscience, diligence et fidélité au sein de cette représentation, malgré sa prestation de serment;

Et le plus important,

- affaiblissant ainsi par ses absences répétées notre représentation montreusienne au sein du Conseil Intercommunal Sécurité Riviera;

Vu la réponse du SeCri et vu les éléments dont je viens de vous donner lecture, le groupe UDC vous demande de bien vouloir accepter son remplacement en renvoyant directement cette proposition à la Municipalité. Je vous remercie pour votre écoute ».

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote sur la prise en considération ou non de la proposition de Mme Catherine Buchet et sa transmission à la Municipalité.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité moins 4 avis contraires et 6 abstentions la prise en considération de cette proposition et sa transmission à la Municipalité.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président déclare que l'on a reçu deux réponses écrites:

- Une réponse à l'interpellation de Mme Catherine Buchet Bulliard « Qui pilote le Projet territoire Suisse? ».

Mme Catherine Buchet Bulliard n'a rien à ajouter, et il n'y a pas d'autres interventions.

- Une réponse à l'interpellation de M. Pablo Menzi concernant l'état déplorable du chemin de Veraye sur le chemin du Clos de Chillon en direction du Quai Ami Chessex.

M. Pablo Menzi n'a rien à ajouter, et il n'y a pas d'autres interventions.

M. le Président Olivier Blanc passe donc au développement des interpellations.

11.1 Interpellation de M. Christophe Privet concernant la décharge des Saviez et la poursuite de l'aspersion de lixiviats (jus de la décharge pollués) par deux buses géantes

M. Christophe Privet donne lecture de son interpellation:

« Cette interpellation concernant la décharge des Saviez et la poursuite de l'aspersion de lixiviats (jus de la décharge pollués) par deux buses géantes.

Dernièrement, le rapport d'un expert indépendant reconnu par l'Etat de Vaud a montré que les jus dispersés par les buses géantes ne contenaient pas que de l'ammonium, mais également de nombreux micropolluants, dont la dangerosité est reconnue.

Les analyses démontrent que les jus arrosés sur la forêt, la faune et la prairie de compensation naturelle qui couvrent la décharge des Saviez sont loin de ne contenir que de l'ammonium.

Bien que les résultats des analyses doivent être considérés comme des indicateurs, ils révèlent la présence de polluants dans les eaux projetées en l'air en de grands jets d'eau.

Les polluants détectés sont reconnus de manière générale comme problématiques. Une loi est en cours d'élaboration par la Confédération, qui vise à les éliminer à la sortie des stations d'épuration.

La confirmation a été apportée que les lixiviats circulant dans les drainages ont un caractère toxique qui doit être pris en compte. Ils peuvent s'accumuler dans les sols, et ils ne sont pas compatibles avec une aspersion régulière de la faune locale. Sur le site des panneaux préviennent de la toxicité de ces liquides.

Montreux Libre, comme Vevey Libre et Riviera Libre, sont intervenus pour demander l'arrêt de l'aspersion des lixiviats.

Suite à la publication du rapport d'expert, nous posons les questions suivantes à la Municipalité:

1. En tant que partenaire du Canton dans les travaux d'assainissement de la décharge, la Municipalité a-t-elle pris connaissance du rapport d'expert indépendant mandaté par la Fondation MART?
2. La Municipalité a-t-elle demandé l'avis du Canton au sujet des conclusions de l'expertise?
3. Des mesures de protection ou une prudence supplémentaire sont-elles prévues?
4. Des réflexions sont-elles envisagées pour définir d'autres méthodes moins dangereuses pour l'environnement que l'aspersion de lixiviats?

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Christian Neukomm donne lecture de la réponse à l'interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord, quelques remarques sur le message envoyé par M. Privet aux Conseillers Communaux.

Pour information à ceux qui ont reçu le mail, la décharge ne se trouve pas sur la propriété de la ville de Montreux, mais sur le territoire de la commune de Noville. Les propriétaires des parcelles concernées sont: la Romande Energie, la commune de Villeneuve et une partie est située sur le domaine public de la commune de Noville.

L'expert mandaté par la Fondation MART n'est pas reconnu par les services cantonaux.

Le Conseil communal a effectivement accepté à deux reprises le financement de l'assainissement de cette ancienne décharge. Les deux préavis mentionnaient clairement qu'une deuxième phase devait être envisagée. Le préavis d'apurement précise au chapitre 6 et je cite: *“Au vu des résultats de la première année d'exploitation, il apparaît clairement que les concentrations en ammonium demeurent excessives et que l'installation de la 2^{ème} phase est inéluctable.*

Il paraît donc opportun d'étudier sans attendre les variantes envisageables pour la 2^{ème} phase, afin de réduire les dépenses pour le transport et le traitement des lixiviats.

Précisons que l'Office fédéral de l'environnement ne subventionnera plus le traitement des lixiviats au-delà de la période d'observation de 5 ans.”

Ces essais ont donc pour objectif principal d'envisager une 2^{ème} phase en ayant le maximum d'informations utiles pour concevoir un système d'assainissement performant et conforme aux normes en vigueur.

Le SESA, contrairement à ce que M. Privet affirme, ne "joue" pas aux apprentis sorciers mais se trouve confronté à une décharge où les déchets ont été

partiellement entreposés dans la nappe; cette situation est relativement unique en Suisse (et au-delà) et représente le cas le plus défavorable pour l'environnement.

Pour ce qui est de faire passer les citoyens montreusiens à la caisse, il est effectivement prévu de réaliser la 2^{ème} phase, comme annoncé dans les différents préavis.

Le problème de fond du rapport de l'expert indépendant est sa référence à l'OSEC (ordonnance sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires), laquelle n'est pas pertinente, puisqu'elle est prévue pour garantir une sécurité alimentaire totale aux consommateurs. Il n'est en effet pas prévu de prélever le jus de la décharge pour en faire de l'eau de boisson...

Monsieur Privet a certainement, dans la précipitation, oublié de mettre en référence, dans son mail, le lien sur le site du SESA <http://www.vd.ch/themes/environnement/sites-pollues/assainissement-de-decharges/les-saviez-noville/> qui donne toutes les informations sur l'assainissement de la décharge et, dans le bandeau de droite, la possibilité de télécharger l'avis du SESA sur le rapport d'expert.

Une grande partie des réponses aux questions de l'interpellateur que je m'appête à vous donner en sont tirées.

Interpellation – réponse aux différents points

1. Oui, la Municipalité a pris connaissance du rapport d'expert et s'est renseignée rapidement sur la méthode utilisée pour faire apparaître les substances présentes sous forme de traces.

Il faut souligner que la référence aux valeurs de l'OSEC (ordonnance sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires) n'est pas pertinente, puisque celle-ci est prévue pour garantir une sécurité alimentaire totale aux consommateurs et détecter ainsi les plus petites traces de contamination dans les aliments et dans l'eau potable par des substances étrangères. Les valeurs de référence de l'OSites (Ordonnance fédérale sur les sites contaminés) sont les valeurs à utiliser dans ce cas de figure. Les quantités sont généralement exprimées en microgrammes ou en milligrammes par litre (10^6 ou 10^3) par litre, soit un rapport de 1'000 à 1'000'000 de fois plus grand, et non pas en nanogrammes par litre (10^9 ng/l) comme mentionné dans le rapport. L'utilisation de cette unité tend à faire croire abusivement à des concentrations élevées. Par ailleurs, le rapport cite souvent des concentrations de l'ordre de 1'000 ng/l. Un calcul simple montre que cela représente l'équivalent de 2,5 g dilué dans 2' 500 m³, soit par analogie et pour imaginer le propos, à ½ morceau de sucre dans un bassin olympique...

Les références mentionnées (région bâloise) concernent la recherche de polluants industriels provenant d'anciennes décharges chimiques dans des captages d'alimentation en eau potable. Il y avait donc un réel enjeu pour la santé publique pour des dizaines de milliers d'habitants, ce qui n'est naturellement pas le cas pour les Saviez.

2. La Municipalité a demandé au SESA, par son service des travaux publics, de se déterminer. La réponse est donnée sur le site du SESA <http://www.vd.ch/themes/environnement/sites-pollues/assainissement-de-decharges/les-saviez-noville/>. Il faut souligner en outre et pour compléter votre

information que la démarche du SESA est soutenue par l'Office fédéral de l'environnement.

3. Les essais arrivent à leur terme cette semaine. Toutes les mesures de protections seront étudiées et éventuellement ajustées en fonction des résultats des analyses.
4. Une fois les essais terminés (cette semaine), les analyses et les études permettront de définir la méthode pour envisager la suite de l'assainissement de la décharge. Il est bien entendu que la méthode qui sera choisie devra offrir toutes les garanties en matière de protection de l'environnement, ce que nous voulons tous bien évidemment.

Il faut souligner que les substances persistantes détectées par l'expert ne sont pas totalement dégradées par un traitement traditionnel tel que celui proposé initialement par la STEP de Roche et se retrouveraient dans tous les cas dans les eaux du lac. L'oxygénation proposée du milieu par la recirculation aérienne des eaux en milieu confiné contribue à en dégrader un bon nombre.

La Municipalité espère ainsi avoir contribué, par cette réponse, à faire toute la lumière sur la manière professionnelle et sécuritaire dont le Canton s'est occupé et continuera de s'occuper à traiter ce site sensible. »

La discussion continue.

M. Bernard Gret, sans s'être concerté avec M. le Municipal, avait préparé une petite approche de cette affaire, mais il y a un peu de redondance à ce qu'a dit M. le Municipal Christian Neukomm. Mais il va le redire quand même, cela ne fera que renforcer les propos de M. le Municipal.

Tout d'abord M. Gret déclare travailler, entre autres, dans le domaine des assainissements des sites contaminés. C'est la raison pour laquelle il a parcouru les divers documents transmis par M. Christophe Privet, qui sollicite le Conseil pour apporter de l'aide à sa démarche d'interpellateur. A la lecture des documents transmis, cela semble à M. Gret difficilement soutenable, cette démarche ne fait pas preuve d'une démarche intellectuelle honnête.

Tout d'abord, et comme l'a dit M. le Municipal, l'expert mandaté par la Fondation MART n'est pas reconnu par l'Etat, ce qu'il avait aussi remarqué, et d'autre part l'expertise se base sur des chromatographies gazeuses qui donnent des indicateurs de pollution mal quantifiables. Quelques composants sont ensuite comparés aux valeurs OSEC, donc l'Ordonnance fédérale sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires. Cette ordonnance a pour objectif de quantifier ce qui est admissible dans les denrées alimentaires, comme le titre le dit.

Or l'assainissement des sites pollués est régi par l'OSites, qui est l'Ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués, qui, elle, cherche à garantir que les sites présentant des dangers pour l'environnement soient assainis, ce qui est le cas pour la décharge des « Saviez ».

Il ne viendrait à personne l'idée, et aussi comme l'a dit M. le Municipal, de boire de l'eau prélevée dans une nappe phréatique à proximité d'une ancienne décharge. Ainsi l'OSEC fixe des valeurs limites exprimées en nanogrammes par litre, qui est une échelle d'infiniment petit, puisque c'est 1×10^{-9} , alors que l'OSites exprime en milligramme par litre, qui est 1×10^{-3} , c'est-à-dire 1 million de fois plus grand.

Cela montre bien que les objectifs recherchés par le législateur ne sont pas les mêmes si l'on compare ce que l'on peut ingérer à ce qui peut nuire à l'environnement. Les composés fixés dans l'OSites sont par ailleurs moins nombreux.

Il faut savoir proportion garder, utiliser les valeurs de référence admissibles en consommation mais pas applicables aux valeurs des sites contaminés. Ce choix est donc faux et M. Gret a le sentiment que cette expertise n'a d'autre but que d'entraîner une désinformation à des fins de publicité partisane.

La complexité de l'assainissement de la décharge des Saviez vient du fait qu'elle est noyée dans une nappe phréatique, aucun cas d'espèce n'est connu en Suisse, comme l'a dit également M. le Municipal Christian Neukomm.

C'est la raison pour laquelle le SESA, qui est l'organe de technique de cet assainissement, s'est entouré de spécialistes pour procéder à des essais en vue de la mise en œuvre prochaine du meilleur traitement des eaux de lixiviation. Polémiquer avec une approche dépourvue d'honnêteté intellectuelle est ainsi contre productif et freine considérablement les démarches entreprises et à entreprendre pour assainir ce site. C'est la raison pour laquelle, l'on ne doit pas soutenir cette démarche. M. Gret invite la Municipalité à donner une réponse appropriée pour pouvoir sereinement continuer à trouver les meilleures solutions qui soient pour assainir ce site.

La discussion continue.

M. Michel Bongard, avec tous ces experts qui se sont prononcés, croit que l'on n'en comprend pas beaucoup plus, mais on se dit que pas mal de gens se penchent sur cette problématique.

Il déclare ses intérêts: il n'est pas spécialiste en matière de nanogramme et de millionième de gramme, ni de ces matières qui sont dispersées dans l'environnement; par contre il est un observateur de ces projets d'assainissement lorsqu'ils ont un impact sur la nature, ce qui est d'ailleurs le cas avec la décharge des Saviez.

Pour anecdote, il va quand même raconter la première démarche à laquelle il a participé, lorsque le SESA invitait les associations qui travaillent dans l'environnement à entendre les projets qui étaient planifiés pour assainir cette décharge. On avait trois variantes dont les coûts allaient de fois deux, fois trois.

Bien sûr, le Service des eaux, sol et assainissement n'avait pas pris de décision, mais disait: « Pour nous la solution une, la moins chère, irait très bien. » En fait avec cette solution-là on ne confinait pas la décharge et les lixiviats allaient s'écouler dans le lac. Et le SESA disait: « Ce n'est pas grave, cela va se diluer dans le lac. »

On se sentait responsable et on avait dit non et qu'il n'en était pas question: il faut que la version 1 soit choisie et étudiée en détail, ce qui a été fait. D'ailleurs, on avait dit que si ce n'était pas le cas, on oserait s'y opposer et demander que la meilleure variante soit choisie, ce qui a été fait. Aujourd'hui on en est là.

Et maintenant on constate que la méthode d'assainissement qui a été testée, puisque c'est un test, consiste à balancer dans l'air, à arroser sur une large surface ces lixiviats qui contiennent, le rapport d'expert le mentionne, un certain nombre de substances chimiques. Si elles sont dans le sol, ce qui était le cas, cela a un certain impact, mais pas comparable avec ce que l'on envoie en l'air.

Bien sûr, cela a une fonction, cela oxyde l'ammonium, cela fait donc ce qu'il faut faire, à savoir transformer ces matières en nitrates qui sont moins labiles, plus stables.

Quant à apprécier les capacités de l'expert, M. Bongard ne va se prononcer. Mais quand on n'aime pas un avis critique, il est de bon ton et il est normal de le déprécier, de dire que cela de toute façon ne vaut rien. En ce sens-là, il trouve que c'est peu recevable de renvoyer cette étude à ce simple motif.

M. Bongard trouve que c'est un devoir de se préoccuper de ce qui se fait dans cette décharge, et l'histoire qu'il a racontée est indicative. C'est-à-dire que ce même service, ces braves gens ont essayé quand même dans un premier temps en bons serviteurs de l'Etat, d'économiser au maximum les frais de l'assainissement et M. Bongard peut en témoigner puisqu'il avait reçu ces variantes.

Donc, aujourd'hui, la précaution impose aussi d'être attentif et d'espérer que la Municipalité, qui représente le Conseil dans cette affaire, fasse attention et ne se laisse pas conter n'importe quoi. Et cela nécessite en fait des avis contradictoires: ce que pensent les uns n'est pas forcément partagé par les autres.

Voilà ce que M. Bongard tenait à dire et il remercie M. Privet d'avoir déposé cette interpellation. Il va s'empresseur quand même de prendre connaissance de l'avis du SESA, mais il renvoie à ce qui s'est passé ces quelques années et il faut savoir que toute affaire de pollution prend des années pour arriver à une solution. On voit ce qui s'est passé à Bonfol, à Seveso pour arriver à prouver que les choses ne fonctionnent pas comme les spécialistes le racontent.

Cela ne veut pas forcément dire que l'on a ce cas de figure à Saviez, mais probablement que l'on n'en est pas loin.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz déclare ses intérêts: il n'en a justement pas. Il n'est pas un spécialiste mais il s'inscrit en faux quand il entend M. le Municipal Christian Neukomm dire que l'exercice auquel se prête le canton se fait en milieu confiné. Non, cela n'est pas un milieu confiné. On asperge des liquides polluants dans l'air avec des normes évidemment discutables, à savoir est-ce que l'on est dans le cas simplement d'un traitement d'un produit dans un milieu bien contrôlé comme une décharge ou est-ce que l'on est justement en train de disperser des produits qui pourraient, si l'on considère les normes liées à l'alimentation, être dangereux?

En l'occurrence, on n'est pas dans un endroit confiné. On gicle des milliers et des milliers de litres d'un produit qui, selon les normes alimentaires, n'est probablement pas acceptable. M. Gétaz pose alors des questions très simples à la Municipalité et il croit que c'est là que le devoir de précaution apparaît.

Est-ce qu'il a le droit d'aller pique-niquer à côté de cette décharge lorsque l'on disperse ces produits en même temps qu'il y a du vent? Est-ce que sa fille peut aller manger son sandwich en dehors de la décharge pendant que le vent disperse ces produits? Est-ce qu'il y a par exemple des grives là-bas qui se promènent et qui mangent à côté de la décharge et qui peuvent être chassées et mangées à la broche ou au four? C'est à ces questions que M. Gétaz aimerait avoir des réponses.

Pour l'instant il a compris, qu'à la fois M. Neukomm et M. Gret, qui semblent être relativement bien informés, reconnaissent qu'en matière de normes alimentaires ces produits ne seraient pas acceptés pour la consommation, donc si je pique-nique à

côté de cette décharge, probablement qu'il y a un danger et c'est ce danger que M. Gétaz aimerait que l'on évite pour toutes personnes, avec des méthodes qui soient dignes du XXI^e siècle et non pas relativement hasardeuses.

M. le Municipal Christian Neukomm remercie M. Emmanuel Gétaz de ses explications et de ses considérations. M. Neukomm croit qu'il faut se rappeler ce qu'il a mentionné. L'Office fédéral de l'environnement soutient la démarche. Le canton a aussi des experts, qui, eux, sont des experts officiels, qui travaillent sur des référentiels qui sont les vrais référentiels. Travailler sur des ordonnances qui concernent des denrées alimentaires alors que l'on traite d'un problème d'une décharge où l'on traite des jus qui sont 500 fois moins riches en ammonium qu'un purin giclé sur un terrain agricole, c'est quand même pas tout à fait la même chose.

M. le Municipal Christian Neukomm croit qu'il faut remettre les choses dans le bon ordre. L'aspersion des jus, et on l'a expliqué et redit plusieurs fois, permet d'évaporer une certaine quantité d'eau mais ne recycle en tout cas pas de métaux lourds. Si on relit le rapport, il y a très peu de traces de métaux lourds. Il pense que si on a l'occasion d'aller sur le site, c'est très instructif. Il peut en donner quelques extraits complémentaires. On ne détecte pas de métaux lourds toxiques. Seuls sont trouvés du fer, omniprésent, et du manganèse. Le screening est une méthode semi-quantitative, donc ce n'est pas une méthode qui a fait ses preuves: elle ne donne pas de valeurs analytiques précises. La localisation des échantillonnages qui a été faite est inconnue. La référence aux valeurs de l'OSEC, on l'a déjà dit, n'a aucun sens. C'est comme si l'on disait à quelqu'un: « Non, non vous ne pouvez pas rouler à 80 km/h et qui répondrait mais je suis sur une autoroute, je peux rouler à 120km/h ».

On n'est pas dans le même référentiel. Alors est-ce que l'on parle de l'assainissement d'une décharge ou alors on est entrain de créer une nouvelle source d'eau potable? On n'est pas du tout dans cet ordre d'idée. Il faut vraiment faire la distinction.

M. Neukomm pense que bien évidemment on pourrait aller manger et pique-niquer autour de la décharge, au même titre que l'on pourrait aller pique-niquer autour d'un terrain d'un agriculteur qui purine, avec à son avis beaucoup moins de risques. Il croit qu'il faut simplement éviter d'alarmer la population avec des chiffres faux, dans des référentiels faux, parce qu'il pense que l'on a d'autres choses bien plus importantes que de s'occuper de ce type de problématiques qui sont sous contrôle, et qui ne sont pas sous le contrôle uniquement du canton, mais avec des experts indépendants qui ont été mandatés par le canton. Il faut essayer d'être un tout petit peu raisonnable et avancer dans ce dossier.

Il faut savoir que la Municipalité est très prudente. M. Michel Bongard a rappelé une anecdote que M. le Municipal Christian Neukomm avait oubliée. Mais on fait des erreurs aussi pour avancer. En l'occurrence, M. Bongard était là et a permis d'améliorer cette décharge. On va dans le sens d'améliorer à chaque pas un tout petit peu plus. Une fois de plus il le répète: c'est une phase test. On n'a pas d'autres exemples. On est bien obligé de développer des modèles sur des sites qui sont tous uniques les uns autant que les autres, et il pense que là on s'est donné les moyens de le faire sans trop de risques ou sans prendre de risques, et en économisant tant que faire se peut quelques années d'assainissement, qui, comme on le sait, devront faire l'objet d'un second préavis.

La discussion continue.

M. Christophe Privet tient d'abord à remercier M. le Municipal Christian Neukomm pour ses réponses. Il aimerait quand même faire une remarque à son collègue, M. Bernard Gret. M. Privet peut encore, dans la mesure du possible, faire des interpellations auprès de ce Conseil. Si à titre personnel il estime que la décharge des Saviez pourrait poser un problème, personnellement il s'en inquiète, tout comme lui, il lit des rapports, discute avec des experts, pose des questions par rapport aux réponses qu'il a eues.

M. Privet déclare que l'expert de la Fondation MART a collaboré à plusieurs reprises avec le canton de Vaud. Le dernier cas était la problématique des eaux à la Vallée de Joux. Cet expert est reconnu par ses pairs, M. Privet l'a écrit dans son e-mail. C'est un expert qui est intervenu justement dans le cadre de la décharge de Bonfol lorsqu'il a fallu s'en occuper.

M. Privet répète qu'il voit là une bataille d'experts, avec d'un côté le SESA. Au contraire de M. Neukomm, M. Privet était à la conférence de presse lors du SESA. Il a discuté longuement avec l'ensemble des responsables du SESA. Il a donc eu le point de vue du SESA et ensuite il a pris le temps de discuter avec les personnes qui soulevaient ces problèmes relatifs à la décharge. Il n'est pas convaincu des réponses. On a une bataille d'experts.

Ce Conseil a pris la décision de prendre ses responsabilités, par rapport au passé, par rapport à ce qui s'est fait les années précédentes, et M. Privet a souligné qu'il n'a aucun reproche à faire à la Municipalité actuelle, qui n'est pas responsable de la situation.

Ce Conseil, à deux reprises, a pris ses responsabilités. Il s'avère que lors de la conférence de presse, M. Jaton, le responsable du SESA, a avoué que le projet de balancer des lixiviats dans la forêt et sur des prairies avait été pensé une année et demie avant de déposer le préavis au Grand Conseil et ici au Conseil communal de Montreux. A-t-on vu dans les préavis comme quoi on allait asperger des lixiviats sur la forêt et les prairies? L'a-t-on dit? Est-ce que le Municipal en charge de ce dossier l'a dit en commission? Non. C'est cela qui inquiète M. Privet. On joue les apprentis sorciers. Cela ne s'est jamais fait.

Et aujourd'hui on a des experts d'un côté, il le conçoit. M. Privet n'a jamais dit que le SESA était une bande d'incapables, il n'est pas ici en train de le remettre en cause ce qui a été dit, il s'inquiète parce qu'il a suivi ce dossier depuis le début, il a été à toutes les réunions où il a été invité, et il reconnaît au SESA qu'à chaque fois il a reçu une invitation, mais que simplement il y a une bataille d'experts qui est en train de s'engager sur un site pour lequel on a voté des crédits. Donc il est inquiet, il interpelle, c'est sa première réponse.

Maintenant, M. Christophe Privet ne veut pas être méchant, il a lu, comme M. le Municipal Christian Neukomm, le rapport du SESA et à quelque part ce qu'il espérait un peu plus de la Municipalité aujourd'hui, c'était d'essayer de dépasser ce côté « je fais confiance uniquement à des experts du canton de Vaud » et j'essaie d'élargir ma vision. M. Privet est donc déçu, ce n'est pas la première fois qu'il intervient, il était aussi sur le site, cela lui tient à cœur ainsi qu'à d'autres personnes, et il pensait que M. le Municipal prendrait le temps et l'occasion peut-être d'ouvrir sa vision pour avoir un autre son de cloche que celui du SESA. M. Neukomm lui a donné ce soir l'impression qu'il voulait défendre le SESA à tout prix.

En conséquence de quoi, il a été en partie satisfait de quelques-unes réponses, mais la grande majorité, malheureusement, ne lui donne pas le sentiment que l'on s'inquiète plus que cela, à la Municipalité, par rapport à ces crédits que l'on a voté et ainsi que des conséquences que tout ceci pourrait avoir.

Donc il se pose la question, et il demande à M. le Président Olivier Blanc de lui laisser un temps de réflexion, pour éventuellement déposer une résolution auprès de ce Conseil.

M. le Président propose de passer à l'interpellation suivante et ensuite de revenir à celle de M. Privet.

Après réflexion, M. Christophe Privet dépose une résolution auprès du Conseil, quelque chose qui est assez large et qui n'est pas spécialement dure, et il en donne lecture:

RÉSOLUTION:

« Le Conseil communal de Montreux, qui a voté deux crédits en vue de l'assainissement de la décharge de Saviez, exprime sa préoccupation sur la manière dont est conduit cet assainissement.

La publication d'un rapport indépendant met en évidence les risques provoqués par la méthode d'aspersion de lixiviats sur la décharge.

Il attend de la Municipalité de Montreux une grande attention sur la manière dont les deux crédits votés sont utilisés par le canton. Il espère être informé sur la méthode d'assainissement qui sera choisie et sur les risques faibles ou importants pour l'environnement qui seront induits. »

M. le Président Olivier Blanc ouvre la discussion sur la résolution de M. Christophe Privet.

M. Michel Bongard soutient cette résolution pour les raisons suivantes.

Dans l'air, à plus de 10 mètres, on lance des polluants organiques. Ce ne sont pas des métaux lourds, ce sont des polluants organiques. On appelle cela des hydrocarbures polycycliques. Ils sont extrêmement réactifs et, par exemple, dans les stations d'essence, on essaie de récolter les vapeurs d'essence, et c'est précisément pour éviter l'évaporation de ces substances-là. Donc, pas loin de là, sur une grande surface, on projette ce genre de polluants dans l'air.

On a également actuellement un déficit de communication sur toute cette affaire et c'est un problème que l'on a constaté durant l'été, depuis que cette méthode est en cours.

Et ensuite, M. le Municipal l'a rappelé, il y a quand même un but, c'est que l'on veut économiser de l'argent et malheureusement, très souvent, économiser de l'argent se fait au détriment de l'environnement et de notre qualité de vie.

Voilà les raisons pour lesquelles M. Michel Bongard soutient ce projet de résolution, qui est en fait simplement une invitation et une manifestation de nos préoccupations.

La discussion continue.

Mme Irina Gote, pour sa part, soutient également l'acceptation de cette résolution, et cela pour plusieurs raisons.

Premièrement la Municipalité a pour habitude, suite à chaque séance municipale, de sortir un communiqué de presse par rapport aux différentes décisions qui ont été prises ou pour communiquer quelque chose d'important et effectivement, dans ce cas-là, en tant que Conseillère communale, Mme Gote aurait été heureuse d'apprendre ce qu'il allait se faire sur le site de cette décharge, en tout cas de connaître les méthodes qui ont été retenues et les essais qui allaient être faits. Malheureusement, on l'a appris par voie de presse, ce qu'elle regrette profondément.

Donc effectivement la Municipalité a des moyens de communication. D'habitude, elle est excellente communicatrice et sur ce dossier-là elle ne l'a pas fait, ce qui engendre un peu cette situation.

Alors, cette résolution dans le fond, la seule chose qu'elle demande, c'est qu'à l'avenir on puisse être informé sur les différentes méthodes, sur les différents procédés qui vont être retenus, que l'on puisse avoir l'information en primeur, afin que l'on sache où l'on va dans ce dossier-là. Elle pense que c'est quelque chose de raisonnable et de tout à fait acceptable.

La discussion continue.

M. Stéphane Barbey ne veut pas venir avec des éléments scientifiques ou rationnels, il veut simplement dire qu'il a été sur place et qu'il a vu ce qu'il a vu. Ce n'est pas du tout scientifique mais c'est concret.

La zone qui a été giclée par la buse a été dévastée comme si l'on avait giclé un produit chimique dans le but de détruire les plantes. Si l'on regarde une photo qui a été publiée très récemment par « 24 heures », on constate que la canopée des arbres qui ont été giclés, soit le haut des arbres, a changé de couleur et que les feuilles étaient prêtes à tomber, et ce n'était pas l'automne.

En plus, quand on a circulé sur les chemins, les ronces, qui sont pourtant des plantes qui vivent sur les décharges, souffraient, et on avait vraiment l'impression qu'elles étaient incapables de résister à une agression extrêmement forte.

Donc à un naturaliste comme M. Barbey, on peut toujours expliquer qu'il y a de bonnes raisons de faire cela, mais en tout cas, personne n'a le droit de provoquer la mort d'arbres et, évidemment, si ce sont des arbres et des plantes, on peut se demander quelles sont les conséquences sur les animaux.

Si l'on regarde le site, c'est un site exceptionnel mais extraordinairement particulier. Ce n'est pas une baignoire, comme sont d'habitude les décharges, mais c'est, ce que l'on vient d'ailleurs de nous confirmer, c'est une espèce d'île en terre qui flotte sur de l'eau.

Alors, à partir de là, lorsque l'on dit à M. Barbey qu'il y a des éléments chimiques qui vont dans l'eau, et bien l'on aimerait bien savoir ensuite où va cette eau. Et quand on regarde l'endroit, il se trouve à côté d'une rivière et près d'un lac. La pollution qui se trouve dans cette décharge concerne en fait 1.5 million d'habitants au minimum par le réseau hydrologique et c'est quelque chose qui est très mal connu.

L'eau peut également circuler et l'on ne sait pas du tout ensuite où elle va et cela peut mettre en danger la santé de nombreux habitants.

M. Barbey est choqué par ce qu'il a vu et, personnellement, il pense que cette décharge doit être éliminée. On en a les moyens, puisque cela concerne un bassin de population important et que cela concerne également une loi fédérale, une loi

cantonale et différentes institutions. Il pense donc que la voie qui est choisie est mauvaise et, en ce qui le concerne, le seul choix possible pour garantir l'avenir de nos enfants, c'est la suppression et surtout l'assainissement de cet endroit exceptionnel. M. Stéphane Barbey soutient donc la résolution.

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En préambule, je soutiens cette résolution, en tant que Conseiller communal, j'ai participé aux deux séances de commission y relatives.

Le préavis No 31/2009 d'un montant de Fr. 1'533'000.– qui devait couvrir les frais liés à l'assainissement de l'ancienne décharge des "Saviez 3" située sur le territoire de la Commune de Noville, la manière de faire, à savoir le jus de décharge appelé scientifiquement lixiviat devait être drainé et évacué sur la station d'épuration de Roche. Notre Conseil s'est prononcé à l'unanimité sur ce choix technique et ses conséquences.

Ce préavis a fait l'objet d'un crédit d'apurement, pour des travaux complémentaires de Fr. 310'000.–. C'est la création d'une chambre supplémentaire qui sort de la logique initiale du préavis et ses raccordements pour Fr. 205'000.– qui nous ont fait penser que des problèmes étaient survenus sur le chantier. Nous étions loin de nous douter que nous financions un puits de pompage avec amenée électrique, pompe, tuyauterie et arroseurs automatiques. Et que le mode de faire en était totalement bouleversé.

C'est une première dans l'assainissement de décharge, sous prétexte d'oxygénation du jus de décharge, on pollue les terres de couverture de la dite décharge par un arrosage continu. On est vraiment très loin du descriptif du préavis sur lequel notre Conseil s'est prononcé! Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Pierre-André Spahn est bien évidemment contre cette résolution. Il croit que tout a été dit ce soir. On se base sur des experts, M. Spahn n'est pas du tout expert. Il a entendu une Municipalité qui a répondu à des questions d'une manière fort précise. Le suivi du dossier est là.

De plus, il semblerait que cette décharge n'est pas sur la Commune de Montreux, on y participe financièrement. Il ne voit pas pourquoi l'on fait une résolution pour la suite de ce dossier. Les informations, on les a eues et il invite à ne pas suivre cette résolution. On a d'autres choses à faire que de s'occuper de cela.

La discussion continue.

M. Bernard Gret ne veut pas faire l'expert car il n'est pas au fait de l'assainissement de cette décharge, dont il connaît uniquement les grandes lignes.

Cela dit, il allait dire l'ignorance, mais cela serait méchant, la méconnaissance des choses crée la peur et c'est de ce débat ce soir que l'on discute. Il pense qu'il est bon qu'il y ait une communication de manière à répondre à cette méconnaissance afin de finalement tuer tout ce qui est essayé par des non-experts.

M. Gret regrette quand même que, pour cette décharge, l'on prend souvent exemple de la décharge chimique de Bonfol, qui est dans le Jura, mais on a plus grand, soit

Köllikon, près d'Aarau. Vous comparez cela à un ruclon villageois comme l'on en trouve 400 dans ce canton et qui ne sont pas tous assainis. La problématique de la décharge des Saviez, c'est que c'est un grand ruclon et il mérite d'être assaini.

Il est dommage de faire des comparaisons spectaculaires en comparant des déchets chimiques, produits par l'industrie bâloise et un ruclon communal. M. Gret a de nouveau le sentiment que cela est exagéré pour en faire des choux gras.

M. Gétaz a posé la question s'il pouvait manger un oiseau aspergé par ces purins dilués, ces ammoniums. C'est intéressant, mais M. Gret pense que M. Gétaz aura des ennuis avec M. Bongard! M. Gret invite quand même M. Gétaz à préparer une salade avec des produits venant de l'étranger, des tomates hors sol, un steak d'Argentine, et de les mettre dans un chromatographe pour regarder aussi les pics que cela va donner en termes de métaux lourds, de produits spéciaux. D'un côté, M. Gétaz voudrait manger de la viande, manger des oiseaux et d'un autre côté il arrêtera d'être végétarien! M. Gret veut dire que cela était un mauvais exemple et il pense que l'on est en train de chasser les nanogrammes pour pas grand-chose.

La discussion continue.

M. Heinz Schoeneich ose juste espérer que les fumeurs s'abstiendront de soutenir cette résolution, projetant à chaque bouffée des micropolluants dans l'air. Il demande un peu de cohérence!

La discussion continue.

M. Bernard Schmid croit que tous partagent le souci de fond, à savoir la volonté évidente d'assainir un site qui a été préalablement pollué par l'activité humaine.

Mais l'on a parlé ce soir, à plusieurs reprises, de querelles d'experts, et il croit que c'est clairement le cas. Mais finalement la question qui est posée est: est-ce que le Conseil communal a lieu de se poser en arbitre de ces experts?

De fait, l'information qui est demandée, et il comprend ce souci d'information, on est toujours curieux par nature, il pose la question: dans quel but? Que fera-t-on de cette information, comment on forgera notre opinion? Par définition, elle nous sera délivrée par des experts qui diront ce qu'ils pensent et on trouvera certainement d'autres experts pour dire l'inverse. Est-ce qu'il n'y a pas là une certaine hypocrisie?

M. Bernard Schmid pense que l'immense majorité des membres de ce Conseil, dont clairement il fait partie, n'a aucune expertise dans ce domaine et il n'a pas d'autre choix que de déléguer sa compétence et sa décision aux experts. La question qu'il va se poser à l'arrivée c'est lesquels il va décider de croire. A ce niveau-là, et il s'excuse de le dire, naturellement et dans une certaine confiance dans les institutions, il a tendance à se rallier aux experts reconnus du canton qui ont amplement répondu à la question.

M. Bernard Schmid rejettera donc la résolution de M. Privet.

Mme Catherine Buchet Bulliard répond à M. Schmid que l'on a vu dans la finance où cela menait de faire confiance aux experts. Elle précise que c'était une boutade.

Elle déclare qu'elle n'est pas une experte mais elle a une fibre écologique qui est importante. Pour Mme Buchet Bulliard, la méconnaissance des choses ne crée pas la peur mais crée la prudence, et ce que l'on nous demande ce soir, c'est d'affirmer nos préoccupations. Elle pense en tant que non-experte, le bénéfice du doute la sert et en tant que milicienne, elle aurait tendance à croire celui qui parle le dernier. C'est

formidable ce qu'ont dit MM. Gret, Neukomm et Bongard. Et justement, avec ce doute-là, Mme Buchet Bulliard votera personnellement cette résolution et elle croit que le groupe UDC la suivra.

La discussion continue.

Mme Irina Gote déclare que ce qu'elle vient d'entendre de la part de M. Bernard Schmid l'a fait un petit peu réagir et bondir. Elle rappelle juste à M. Schmid que le Conseil communal de Montreux a accepté deux préavis municipaux sur ce sujet. Il y avait un certain nombre de demandes, de procédés d'assainissement qui étaient proposés et expliqués. On devait voter des montants qui sont quand même assez conséquents, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Franco Meichtry, et par rapport aux méthodes qui étaient proposées, on se rend compte par voie de presse, que ce n'est pas la méthode qui a été retenue par rapport aux préavis votés.

Donc, il faut reconnaître que là il y a quand même un problème. L'apprendre de cette façon-là, ce n'est agréable pour personne. Un certain nombre de choix ont été faits par notre Conseil et maintenant on se rend compte que ce n'est pas les voies qui ont été choisies. Alors on aimerait être informé et comprendre quelles sont les raisons pour lesquelles la Municipalité suit le canton. C'est juste une question d'information. Et on aimerait qu'à l'avenir ce genre de chose ne se reproduise plus, d'où la résolution.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz, pour faire plaisir à M. Bongard, aux grives et à son collègue M. Heinz Schoeneich, peut devenir végétarien. Peut-il aller cueillir de la dent-de-lion juste à côté de cette décharge si cela continue? Peut-il aller toutes les semaines en manger sans avoir de problèmes? Il faut bien comprendre l'esprit de sa question. Sa question, c'est simplement le principe de précaution.

On a une décharge pour laquelle on sait que l'on va dépenser des centaines de milliers de francs pour l'assainir. Il ne croit pas que c'est tout à fait le ruclon du bas du jardin, donc le principe de précaution s'inscrit.

On ne sera plus dans ce Conseil communal quand les suivants continueront à voter des crédits pour en assurer le suivi et l'assainissement. Par conséquent, aujourd'hui en début de gestion de ce problème, M. Gétaz propose que l'on prenne le principe de précaution comme point cardinal et que l'on dise clairement à la Municipalité que l'on veut une attention particulière et de l'information précise sur la manière dont on gèrera cette décharge pour les générations futures.

La discussion continue.

M. le Municipal Christian Neukomm ne pourra pas être très bref, car il doit quand même répondre à deux ou trois questions qui ont été posées.

Il lui semble quand même que dans le cadre de cette discussion de la résolution ou pas, il rappelle que c'est un problème pour lequel le pilote, ce n'est pas la Commune de Montreux, on n'est pas sur la Commune de Montreux, c'est le canton qui pilote. Donc quelque part, il semble que ce type de résolution devrait être plutôt déposé par un député, par exemple par un excellent collègue de Vevey, qui lui peut-être pourrait effectivement avoir une influence plus grande parce que s'adressant à l'autorité qui est en charge de l'assainissement en tant que tel.

Pour Mme Gote, M. Neukomm rappelle que si l'on n'avait pas prévu de faire cela dans la phase 2, c'est qu'une fois de plus c'est un test sur une décharge qui n'a pas d'équivalent, et pour laquelle, de manière empirique, on essaie de trouver des solutions pour améliorer, tant que faire se peut, l'efficacité de l'assainissement, qui, comme on le sait, devrait durer normalement une septantaine d'années.

Pour répondre peut-être à quelques questions sur l'aspect des feuilles et des arbres, il rappelle quand même que M. Privet avait déposé une interpellation il y a un mois ou un mois et demi, à laquelle la Municipalité avait répondu. M. Neukomm ne sait pas si le Conseil a la mémoire courte ou si le texte était trop compliqué, mais il aimerait quand même rappeler quelques éléments qui avaient été donnés à M. Privet pour lesquels il n'y avait pas eu vraisemblablement de répliques.

On citait que, après 5 semaines d'arrosage, les résultats montraient une pertinence de la démarche, que les essais effectués sur la prairie montraient une accélération de la croissance de l'herbe, que les essais effectués en forêt, les taches jaunes/brunes constatées sur les feuilles avaient disparu. Elles provenaient du dépôt dans les conduites d'amenée, qui ont été curées naturellement par le passage de l'eau, ce qui fait que maintenant les feuilles ne sont plus jaunes, mais que si elles sont jaunes c'est que l'automne menace gravement. M. Neukomm rappelle également que les taux des quantités d'ammonium sont largement inférieurs à celles du purin.

Il tient à dire aussi que le biologiste mandaté par le Service des eaux, pour l'évaluation des atteintes possibles à la faune, a effectué une étude très fouillée que chacun peut obtenir, et qui a conclu à la faible influence de l'aspersion sur le milieu; que la flore implantée sur la décharge n'a pas une grande valeur botanique en elle-même, alors que les dents-de-lion de M. Gétaz, il n'y en a certainement pas. Selon le biologiste, les modifications qui peuvent être observées sur certaines feuilles sont d'avantage liées à l'augmentation de la pluviométrie, donc au fait que l'on asperge régulièrement d'eau ces arbres et à la présence des oxydes de fer, dont M. le Municipal Christian Neukomm a déjà parlé.

Et concernant la faune, puisque l'on a aussi peur pour elle, on constate que les oiseaux s'éloignent durant les phases d'aspersion, ce qui paraît assez naturel, et que l'on rencontre passablement de grenouilles rieuses, alors au moins une qui s'amuse!

Et puis le rôle de corridor à faune joué par la réserve des Grangettes n'est pas remis en question, du fait que les arrosages sont arrêtés durant la nuit, donc cela correspond aussi à ce que l'on recherchait.

En ce qui concerne les métaux lourds, cela représente des quantités insignifiantes et les mesures qui ont été faites dans le courant du mois d'août ont démontré qu'il n'y avait plus de trace de ces éléments précités.

Et in fine, M. le Municipal Christian Neukomm rappelle que l'on est dans le cadre d'un projet prototype pour lequel on essaie d'obtenir un rendement un petit meilleur, une fois de plus sans atteintes majeures à la faune et à la flore, en tout cas dans le cadre d'une décharge. Il pense que ces éléments doivent faire pencher le Conseil pour refuser d'entrer en matière sur une résolution, qui ne sert dans le fond à rien, sinon à enfoncer des portes ouvertes.

La discussion continue.

M. Christophe Privet va répondre très brièvement. Il n'a entendu, et cela est un des problèmes, que l'on ne parlait que de l'ammonium, cela il ne le conteste pas, mais on ne parle pas des micropolluants, Il n'a trouvé nulle part des résultats sur les micropolluants de la part du SESA. Sur ce, il intervenait simplement pour dire qu'il a trouvé le débat extrêmement intéressant et il tenait à remercier tous les intervenants. On a ainsi tous pu se faire une idée et il souhaite demander le vote nominatif sur ce sujet.

M. Yanick Hess demande le vote à bulletins secrets. La demande de M. Hess étant appuyée par plus de 15 conseillers, le vote se fera à bulletins secrets.

M. le Président prie les scrutateurs et l'huissier de distribuer les bulletins.

M. le Président Olivier Blanc redonne lecture de la résolution de M. Privet:

« Le Conseil communal de Montreux, qui a voté deux crédits en vue de l'assainissement de la décharge de Saviez, exprime sa préoccupation sur la manière dont est conduit cet assainissement.

La publication d'un rapport indépendant met en évidence les risques provoqués par la méthode d'aspersion de lixiviats sur la décharge.

Il attend de la Municipalité de Montreux une grande attention sur la manière dont les deux crédits votés sont utilisés par le canton. Il espère être informé sur la méthode d'assainissement qui sera choisie et sur les risques faibles ou importants pour l'environnement qui seront induits ».

M. le Président précise que ceux qui acceptent la résolution votent oui, ceux qui la refusent vote non.

M. le Président annonce le résultat du vote sur la résolution:

Bulletins distribués: 84

Bulletins rentrés: 84

Oui: 43

Non: 37

Blancs: 4

Nuls: 0

La résolution est donc acceptée.

Applaudissements de l'assemblée.

11.2 Interpellation de M. Marcel Jost concernant « le SOCIAL et le CASINO »

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Voilà plusieurs fois que je suis interpellé par des citoyens montreusiens qui me demandent si je trouve normal que des personnes bénéficiant du service social passent tout ou partie de leur journée au casino.

Loin de moi l'idée de juger qui que ce soit, mais là, si cela s'avère exacte, il y a quelque chose de choquant. Certes, nous voulons rester persuadés qu'il s'agit d'un minimum de personnes, mais ce minimum jette l'opprobre sur tous les citoyens qui bénéficient du social.

La liberté de disposer de ses biens n'est, par mon propos, pas remise en question. Mais si des personnes dans le besoin, disposant d'une aide de la communauté, pratiquent ce loisir, je pense que la distribution du social devrait être, d'une façon ou d'une autre, remise en cause, ne trouvez-vous pas?

Bien sûr, cette interpellation a comme sujet les personnes en âge d'activité professionnelle et qui d'une façon ou d'une autre sont empêchées de travailler.

Questions

- 1) Etes-vous au courant de ce genre de pratique?
- 2) Trouvez-vous cette pratique normale?
- 3) Avez-vous déjà réfléchi à ce problème?
- 4) Peut-on accorder l'aide sociale sous condition d'interdiction de casino?
- 5) Si oui à la question 4, peut-on limiter ou diminuer sérieusement le social en cas de non respect de l'interdiction?
- 6) Si non à la question 4, pensez-vous vous pencher sur ce problème et si oui, de quelle façon?
- 7) Allez-vous simplement laisser faire?

Merci pour votre attention ».

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Caleb Walther va répondre oralement aux questions de M. l'interpellateur, mais en préambule il tient à signaler, que s'agissant de la délivrance de prestations sociales définies par le canton, cela est du ressort de la RAS et non pas de la Municipalité de Montreux.

Réponse à la première question:

Oui, la Municipalité est au courant que certains bénéficiaires de prestations sociales fréquentent le Casino de Montreux.

Réponse à la deuxième question:

La Municipalité estime effectivement que cela peut choquer, cela dit elle considère au moins qu'au Casino de Montreux, il y a un contrôle d'identité à l'entrée, qui permet d'avoir un certain suivi, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux cafés qui mettent à disposition des jeux de hasard comme par exemple le Tactilo.

Réponse à la troisième question:

La Municipalité a déjà effectivement un peu réfléchi à ce problème. Mais simplement, comme cela a été évoqué, il s'agit essentiellement d'une liberté de disposer de ses biens, fussent-ils des prestations sociales. Le Centre social délivre de l'argent mais ne peut pas contrôler ce qui en est fait. Néanmoins, il y aurait possibilité pour une personne, qui est consciente qu'elle a un problème de jeux d'argent, de demander de se faire interdire de Casino, c'est une possibilité. Le Casino peut également interdire des gens d'entrée. Ce qui est par contre interdit, c'est que le Centre social fournisse la moindre information au Casino. Ceci est strictement interdit et on n'a aucun moyen d'action, de communication possible entre le Centre social et le Casino pour des raisons évidentes de protection des données.

Réponse à la quatrième question:

Le canton établit des critères, qui sont des critères de revenus et des critères de capacité à obtenir un revenu. Ni la Municipalité, ni le Comité de direction de la RAS ne peuvent influencer sur l'aide sociale en elle-même, ni sur son montant.

M. le Municipal Caleb Walther saute la question 5 et répond à la sixième question:

Réponse à sixième question:

Ce qu'il peut malgré tout dire, c'est que le Centre social, dans certaines situations, ne peut pas influencer sur le montant distribué, mais sur le rythme de ce montant-là, en ne versant éventuellement pas tout le montant d'un seul coup, mais en l'étalant sur le mois, en donnant semaine par semaine ou jour par jour. Donc là il y a un moyen d'action, mais en aucun cas, on ne pourrait influencer le montant global distribué.

Réponse à la septième question:

M. le Municipal Caleb Walther croit avoir un peu répondu avant. On est démuni face à nos outils et au cadre légal pour pouvoir remettre en cause la loi cantonale sur ce genre de chose. On suit, lorsqu'il y a suspicion de la part des personnes qui suivent ces dossiers au Centre social. On ne reçoit pas simplement quelqu'un en traitant son dossier d'une manière purement administrative, mais il y a un suivi social de la part du Centre social. Et comme il l'a dit auparavant, s'il y a suspicion, on essaie d'avoir une action en distribuant par exemple l'aide par plus petits montants ou de faire comprendre à la personne qu'elle a un problème de jeux et dans ce cas-là qu'elle aurait, pour son bien, intérêt à demander une interdiction de Casino. M. le Municipal Caleb Walther espère ainsi avoir répondu aux questions.

M. Aurelio Mastropaolo déclare que l'on connaît ses intérêts: il n'en a malheureusement aucun dans cette situation. Il se permet d'apporter un petit complément à la réponse municipale en ce qui concerne les possibilités d'interdiction civile, à savoir que lorsqu'un citoyen se met en péril par rapport à ses finances: il y a possibilité d'effectuer un signalement auprès de la Justice de Paix, qui peut ensuite mandater une enquête en interdiction civile et, si la pathologie correspond à certains prérequis, elle peut prononcer une interdiction et donc une tutelle, ce qui permet effectivement une gestion financière plus serrée.

Par contre la Constitution suisse n'a pas été en mesure d'interdire certains référendums absolument antisociaux et scandaleux que certains partis se sont permis de lancer ces dernières années.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11.3 Interpellation de M. Michel Bongard sur les hélicoptères à Montreux

M. Michel Bongard donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les hélicoptères sont bien utiles, voire indispensables, pour les transports urgents. Leur utilisation peut être aussi, parfois, utile pour sortir des bois de valeur lors de coupes forestières sur les hauts de Montreux.

Par contre, les voir et les entendre survoler la ville et les villages pendant un long week-end, était particulièrement insupportable et on peut se demander à quel intérêt supérieur cela correspondait. En effet, le week-end des 8 et 9 septembre derniers, en marge du déroulement d'une course automobile, le survol du territoire communal en

hélicoptère était proposé pour 60 francs. On a même vu deux hélicoptères voler en même temps après avoir décollé depuis le bas de la place du Marché.

Nous avons aussi constaté depuis quelques années un recours accru aux hélicoptères pour le transport de marchandises en pleine ville de Montreux. A chaque fois, les hélicoptères provoquent un vacarme important. Particulièrement lorsqu'il s'est agi d'économiser un transport de béton par brouette pour le livrer à côté du collège de Montreux Est, en cela en pleine heure de cours! L'intérêt général de tel transport paraît souvent difficilement compréhensible pour autoriser les hélicoptères dans la zone urbanisée.

Dès lors je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité est-elle compétente pour délivrer des autorisations de transport payant de personnes pour survoler le territoire communal comme ce fut le cas les 8 et 9 septembre derniers?
2. La Municipalité est-elle compétente pour délivrer des autorisations de transport par hélicoptère dans la zone urbanisée?
3. Dans le cadre de ses compétences, sur quels critères la Municipalité délivre-t-elle des préavis ou des autorisations?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses. »

M. le Municipal Caleb Walther déclare que la Municipalité va tenter de répondre dans l'ordre aux questions de M. l'interpellateur, mais il croit que, en préambule, il est utile de rappeler ce qui s'est passé les 8 et 9 septembre.

La Municipalité a d'abord autorisé la manifestation « Montreux Grand Prix ». Suite de quoi, une fois toutes les démarches habituelles pour autoriser ce genre de manifestation et les coordinations entre les services faites, que cela soit la police ou parfois la défense incendie, ce genre de services, après il y a eu une demande pour des vols en hélicoptères, et la Municipalité a accepté ces vols dans un cadre précis, à savoir des vols qui étaient « rendus nécessaires » pour la manifestation elle-même.

Clairement, et ce qu'évoque M. Bongard est tout à fait vrai, l'entreprise qui gère ces hélicoptères a outrepassé ce droit en vendant une série de vols, en dépassant le nombre de vols autorisés et en dépassant aussi la plage horaire utilisée. Donc il était clairement fait mention dans l'autorisation que c'était pendant la manifestation, celle-ci s'arrêtant le dimanche matin, donc en aucun cas on aurait dû avoir tous ces vols toute la journée.

Donc la Municipalité regrette cette situation, tout comme de nombreux citoyens et M. Walther serait tenté de dire presque tous.

La Municipalité n'en est pas restée là. Elle a pris contact avec la société qui gère ces hélicoptères, a manifesté son vif mécontentement quant à ce qui s'était passé et à notamment assuré qu'il n'y aurait plus d'autorisation, jusqu'à nouvel avis, délivrée à cette société. Ceci était le préambule.

Ce qui permet de dire que dans certaine situation, lorsque des vols sont prévus dans le cadre de manifestations, la Municipalité a le droit de refuser ou d'autoriser des vols et de définir une partie des conditions.

Pour les deux autres questions, on a eu aussi, juste avant la manifestation en question, des vols en hélicoptères pour des films. Actuellement la Municipalité n'est pas consultée par les services qui donnent cette autorisation et indépendamment de

ce qui s'est passé lors du Montreux Grand Prix, la Municipalité, via ses services techniques, a demandé à Sécurité Riviera de remettre au clair cette procédure d'autorisation.

On n'a pas encore tous les résultats. On sait que certains vols sont autorisés par les instances fédérales et c'est un peu plus libre que les vols en avion. Par contre, on est persuadé que pour certains chantiers, la Municipalité a le droit de se prononcer, et donc on est intervenu auprès de Sécurité Riviera pour qu'elle remette à plat ces procédures afin que justement la Municipalité puisse être consultée et dire plus régulièrement non.

M. le Municipal Caleb Walther espère ainsi avoir répondu aux questions 2 et 3 même si c'est encore partiel. Il confirme en tout cas que la Municipalité a cette volonté de pouvoir maintenant plus s'intéresser à ces vols en hélicoptère et à la gestion des chantiers et, dans un sens, être plus restrictive. La Municipalité espère ainsi avoir répondu aux questions de M. l'interpellateur.

M. Michel Bongard est un peu mitigé dans l'appréciation, surtout pour le point 3 par rapport aux critères, car en fait c'est cela qui est important, ce sont les critères qui donnent lieu à autorisation ou pas.

M. le Municipal Caleb Walther n'a effectivement pas été assez complet sur les critères. Une fois que Sécurité Riviera aura clairement dit: « Dans ce genre de demandes, vous pouvez vous prononcer; dans ces demandes-là non », donc une séance sera planifiée, c'est déjà prévu, pour établir des critères précis. Pour l'instant on ne les a pas, du fait que l'on n'a pas la liste des demandes sur lesquelles on a le droit de se prononcer. Mais c'est déjà quelque chose qui est prévu par la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11.4 Interpellation de M. Aurelio Mastropaolo

M. Aurelio Mastropaolo donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Mon interpellation peut avoir le titre: "Les questions religieuses à Montreux".

Ce printemps, j'apprends par l'intermédiaire de notre précieux journal régional gratuit qu'aurait lieu du 10 au 13 avril 2012 "de quoi occuper les enfants, grâce aux nombreuses activités ludiques sous le Marché Couvert" et m'en suis réjouis dans un premier temps. Je découvre ensuite que les organisateurs de ce week-end festif ne sont non pas les églises, mais *les églises évangéliques de Montreux*. Bien. Un peu plus loin, j'apprends que la Commune a soutenu "ces animations". Ce qui devient plus gênant, est de découvrir plusieurs pages plus loin, dans l'agenda, qu'"il y aura aussi un partage biblique et un goûter".

Samedi 6 octobre, à 14 h, deux charmantes personnes revêtues d'un t-shirt jaune m'abordent à la rue de la Gare, me demandant si ma fille âgée de 5 ans à l'époque peut aller rejoindre d'autres enfants pour faire des jeux sur le terrain de sport de l'école. Le dépliant qui m'est remis mentionne que "le programme est basé sur les valeurs chrétiennes et organisé par une équipe jeune et dynamique de l'Eglise évangélique de Montreux, avec le soutien de la Commune de Montreux". J'accepte et la vois dessiner, jouer et manger des bonbons, je reviens un peu plus tard et

découvre que les gentilles animatrices avaient regroupé ces 5-6 enfants entre 6 et 10 ans et les invitaient à prier Dieu pour les aider à maîtriser leur colère.

Que cela se fasse en informant les parents et leur demandant leur accord, éventuellement, mais là, cela s'est fait sans information, sans accord et - par dessus le marché - avec le soutien de la Commune de Montreux. Ainsi, je m'interroge sur la pertinence du soutien de la Commune et de la pertinence que notre Commune soutienne des activités de nature religieuse à l'intention des jeunes têtes blondes bien influençables.

La laïcité implique non seulement que l'Etat ne promeuve pas de religion, mais aussi qu'il veille à un certain équilibre entre les religions pratiquées et leur visibilité sur le territoire. Ce qui motive cette interpellation est que, arborant régulièrement le territoire communal en bicyclette, je ne puisse constater pareille visibilité pour d'autres mouvements religieux. Les Evangélistes pouvant être reconnus et salués pour leur capacité d'organisation, ils peuvent se montrer un peu trop visibles à Montreux...

Je trouve personnellement très gênant l'insistance avec laquelle l'Eglise Évangélique de Montreux se déclare soutenue par la Commune de Montreux lors de ses manifestations sur le territoire public.

Ainsi, je souhaiterais réponse aux questions suivantes:

- 1) Un aperçu de l'agenda des manifestations organisées par des organismes religieux sur le territoire communal, mentionnant la répartition des différentes confessions déclarées par les habitants de la commune, ainsi que le répertoire des différents soutiens que la Commune a octroyé pour ces manifestations, probablement essentiellement en nature.
- 2) L'avis du délégué à la jeunesse a-t-il été sollicité pour ces activités? Si oui, quelles ont été ses recommandations?

D'avance merci pour votre réponse. »

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare ses intérêts, si on peut prendre cela pour des intérêts, en tout cas spirituels. Il s'avère qu'il est engagé, depuis son mariage, au sein de la Chapelle évangélique de Clarens, après avoir fait toute sa jeunesse à l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, paroisse de Clarens-Chailly-Brent.

Respectivement, pour que les choses soient tout à fait claires et dites dès le début, la personne responsable, qui a demandé l'autorisation pour la manifestation de Pâques, s'avère être son beau-père. Il en a parlé avec ses collègues pour savoir s'ils souhaitaient répondre à cette interpellation, mais M. Wehrli parle sous leur contrôle et notamment sous le contrôle de Mme Pellet, puisque la question concernant l'animation jeunesse a été traitée en commun. S'il est souhaité que Mme Pellet s'exprime après lui pour confirmer les éléments, c'est certainement volontiers qu'elle le fera.

En réponse aux différentes questions, à commencer par la première en ce qui concerne l'agenda des manifestations organisées par des organismes religieux sur le territoire communal, M. le Syndic Laurent Wehrli peut dire que, durant l'année 2012, on a eu la Journée mondiale de prière organisée par la Paroisse catholique de Sainte-Thérèse à Clarens, avec les autres Eglises réunies dans le cadre de la Table Ronde Œcuménique de Montreux, qui réunit donc les deux paroisses de l'Eglise

évangélique réformée du canton de Vaud, Clarens-Chailly-Brent et Montreux, les deux paroisses catholiques, Clarens et Montreux, ainsi que les Eglises évangéliques de Montreux et la Chapelle évangélique de Clarens. Ce sont les partenaires de la Table Ronde Œcuménique.

Donc le 2 mars 2012, à l'église Sainte-Thérèse à Clarens, la Journée mondiale de prière. Le 1^{er} avril 2012, au temple de Clarens, le culte de bénédiction des catéchumènes. Du 10 au 13 avril 2012, au Marché couvert de Montreux, l'animation sportive et biblique pour les enfants telle que décrite dans l'interpellation. Les 5 et 6 mai 2012, à la salle paroissiale de Clarens, la kermesse annuelle de la paroisse catholique Sainte-Thérèse. Le 7 juillet 2012, sous le Marché couvert de Montreux, la Fête de paroisse de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, paroisse de Montreux. Et le 1^{er} septembre 2012, sur l'esplanade du temple de Clarens, la Fête de paroisse de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, paroisse de Clarens-Chailly-Brent et, en date du dimanche 23 septembre, le culte à l'occasion de la fête populaire des 50 ans de la Commune de Montreux, sous le Marché Couvert entre 10 h et 11 h le dimanche matin.

M. le Syndic Laurent Wehrli ajoute à cela, mais la date lui échappe car deux dates avaient été préréservées car cela dépend du calendrier lunaire, que l'on a eu également une demande de la mosquée musulmane de Montreux de pouvoir disposer du Marché couvert pour la Fête de l'Aïd El Kebir, fête organisée non seulement pour Montreux mais presque quasiment pour tout le canton de Vaud s'il a bien compris la provenance des gens, fête qui s'est très bien déroulée.

M. Wehrli a donné ainsi l'aperçu de l'agenda des manifestations organisées par les organismes religieux qui ont sollicité et obtenu une autorisation communale, dans le cadre de POCAMA, autorisation accordée par le canton.

Par la deuxième question dans cette première question, soit la mention des différentes confessions déclarées, M. Wehrli imagine que M. l'interpellateur voudrait une statistique du nombre de catholiques, de protestants.

Cette statistique est évidemment quasiment impossible à tenir aujourd'hui, puisque ce n'est plus une question obligatoire du recensement fédéral. On a, dans les annonces qui sont faites, notamment par la Fédération des paroisses catholiques du Canton de Vaud, respectivement l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, à l'Administration cantonale du canton de Vaud pour obtenir les subventions cantonales, un pourcentage qui donne à penser qu'il y a, à Montreux, parmi les chrétiens, environ 56 % de catholiques pour 44 % de protestants, il dit bien parmi les chrétiens déclarés sous ces deux religions ou confessions.

On sait qu'un certain nombre de gens s'annoncent à l'Office de la population comme protestants évangéliques, mais sans forcément faire la distinction entre l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud et les Eglises dites « libres », sans vouloir faire l'histoire de l'église nationale et de l'Eglise libre, et très peu de gens mentionnent volontairement, puisque ce n'est plus une obligation, une confession musulmane.

M. le Syndic Laurent Wehrli peut bien rechercher les statistiques, mais il craint qu'elles ne soient pas extrêmement explicites, s'il peut se permettre de le dire ainsi, ou en tout cas très peu assurées.

Enfin, en ce qui concerne le répertoire des différents soutiens que la Commune a octroyé à ces manifestations, il peut dire que pour ce qui est des manifestations qui

ont eu lieu sous le Marché Couvert, elles ont toutes eu la gratuité de la location du Marché couvert et de la mise en place des bâches, moyennant évidemment la caution, qui a été rendue, puisque évidemment chaque fois cela s'est passé sans aucun problème, ceci conformément au règlement d'utilisation du Marché couvert qui dit que pour un but idéal et de ce type-là, la Commune offre la gratuité.

Pour ce qui est des autres manifestations qui ont eu lieu pour l'essentiel dans les églises mêmes ou sur les esplanades de ces églises, plus la Fête de paroisse de Montreux sous le Marché Couvert, ces églises ont sollicité les fleurs que les jardiniers donnent à toutes les associations montreusiennes lorsqu'elles ont leur journée annuelle ou leur soirée annuelle et, pour l'une d'entre elles, qui a demandé le vin d'honneur, elle l'a obtenu. Les autres n'ont pas obtenu le vin d'honneur, non pas qu'on ne voulait pas le donner, mais parce qu'elles ne l'ont pas demandé, s'il ose le dire sous cette forme-là. Il ne veut pas faire un mauvais jeu de mots, mais « Aide-toi, le ciel t'aidera ».

M. le Syndic Laurent Wehrli en vient à la 2^{ème} question et en l'occurrence, il en revient directement à deux manifestations mentionnées par M. Aurelio Mastropaolo dans son interpellation: oui, il y a eu discussion avec l'animation jeunesse, qui a évidemment rendu attentif à l'aspect de liberté et d'ouverture qu'il s'agissait d'avoir et de distinction par rapport à ces éléments-là, et a recommandé l'utilisation du terrain de la Ballallaz pour la deuxième manifestation que M. l'interpellateur a mentionnée. Mais à aucun moment l'animation jeunesse s'est impliquée, avec raison, dans ce processus, respectivement l'a soutenu de quelque manière, et en tout cas pas d'une manière financière pour être ici tout à fait précis.

M. le Syndic Laurent Wehrli pense ainsi avoir répondu, avec les éléments mentionnés précédemment, aux deux questions formelles de M. Aurelio Mastropaolo. Mais il doit reconnaître que cette notion de « avec le soutien de la Commune de Montreux » peut être étonnante, puisque en l'occurrence le soutien n'est en tout cas pas financier, ni de mission, de mandat ou de contrat de prestations passés avec ces Eglises, pour faire ce travail.

En revanche, pour avoir pas plus tard que hier soir à 23 h, quand M. Wehrli a été informé hier dans la journée de la proposition d'interpellation de M. Mastropaolo, il s'est permis de s'enquérir auprès de l'organisateur de la manifestation de Pâques, à savoir son beau-père, pourquoi ils avaient mis « avec le soutien de la Commune de Montreux »? Sa réponse, et M. Wehrli l'a transmis comme elle lui a été dite: « Vous nous avez permis d'utiliser le Marché couvert, cela nous paraissait donc absolument normal que l'on vous remercie en précisant que vous nous souteniez dans ce cadre-là. »

Alors évidemment, M. le Syndic Laurent Wehrli l'a rendu attentif au fait que peut-être cette phrase pouvait être perçue ou comprise comme tout à fait autre chose qu'une forme simplement de remerciement, respectivement qu'ils auraient dû peut-être être plus précis en mentionnant en tout cas un élément, c'est « avec l'autorisation », puisque cette manifestation a été autorisée comme des tas d'autres manifestations et comme toutes les manifestations doivent être autorisées. Son beau-père en a pris bonne note, par contre il a complété son information en disant qu'en l'occurrence ils ne vont pas refaire la manifestation à Pâques l'année prochaine pour différentes raisons qui n'ont, et M. Wehrli rassure, rien à voir avec cette interpellation, puisque la décision avait été prise précédemment.

M. le Syndic Laurent Wehrli s'en voudrait de donner le sentiment d'aller plus loin que la réponse aux deux questions, mais tient à rappeler qu'historiquement, ces différents partenaires se retrouvent dans la Table Ronde Œcuménique et ont tous une histoire assez ancienne dans notre commune.

La Chapelle évangélique de Clarens est installée depuis 100 ans à Clarens. L'année prochaine, elle fêtera ses 100 ans. Et cela démontre à tout le moins que ce sont des éléments assez ancrés dans notre territorialité et qu'il faut peut-être voir certains éléments, non pas par maladresse, mais par souci d'engagement et de passion, passion que l'on peut peut-être espérer de plein d'autres gens, de plein d'autres Eglises ou partenaires.

Et toute dernière précision, c'est de rappeler que l'on n'est pas en France et que si notre Etat est évidemment à avoir une neutralité dans l'aspect laïque ou l'aspect spirituel, il rappelle que notre Constitution fédérale commence par: « Au nom de Dieu... » et que l'on n'est pas tout à fait dans un Etat laïque, preuve en est d'ailleurs les subventions cantonales qu'il vient d'évoquer il y a quelques instants pour les Eglises reconnues par la Constitution cantonale ou par la loi institutionnalisée après la Constitution, il le rappelle: c'est la Fédération des Paroisses catholiques du canton de Vaud, c'est l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud et la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud qui sont subventionnées par l'Etat de Vaud. Les autres Eglises, notamment les Eglises évangéliques payant l'intégralité de leurs coûts au travers de leurs fidèles.

M. le Syndic Laurent Wehrli a peut-être été un peu long et au de-là des questions, mais il ne lui semblait pas inutile d'apporter ces quelques renseignements en disant que l'on a déjà fait part, comme il le disait hier soir vers 23 h, à un des responsables, qu'il fallait peut-être être un peu plus attentif à la compréhension qu'il pouvait y avoir derrière ces mots. Il croit pouvoir, non pas simplement par souci familial ou fraternel, affirmer qu'il n'y avait aucune mauvaise intention derrière cette indication dans ces documents-là.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Patrick Aubort s'adresse à M. le Président Olivier Blanc, qui a parlé de motions et de postulats, mais il n'est pas sûr d'avoir entendu les titres. M. le Président pense l'avoir fait, mais M. Aubort peut passer vers lui à la fin de la séance, il les lui montrera.

M. Yves Cornaro promet que ce ne sera pas un jus qui proviendra de la décharge de Saviez, mais bel et bien un nectar des vignes de la Commune de Montreux, puisqu'il a demandé le vin d'honneur pour la manifestation qu'il a la chance de présider et dont l'ouverture se fera le 24 novembre prochain à 11 h, et à laquelle tous sont conviés. Une invitation formelle sera envoyée, mais cela peut-être ainsi déjà agendé. On aura la chance de participer et de boire ensemble le vin d'honneur de la Commune et de fêter l'ouverture du Marché de Noël. Juste une précision pour M. Bongard, le Père Noël ne descendra pas en hélicoptère, il restera aux Rochers-de-Naye.

M. le Président Olivier Blanc remercie M. Yves Cornaro de l'invitation, et il rappelle qu'il y a à disposition les billets pour le MAG, puisque l'on parle de Noël, ce sera le cadeau de Noël.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 23 h 00.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Olivier Blanc

Charlotte Chevallier

Annexes:

- Deux correspondances